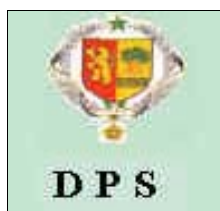


REPUBLIQUE
DU SENEGAL

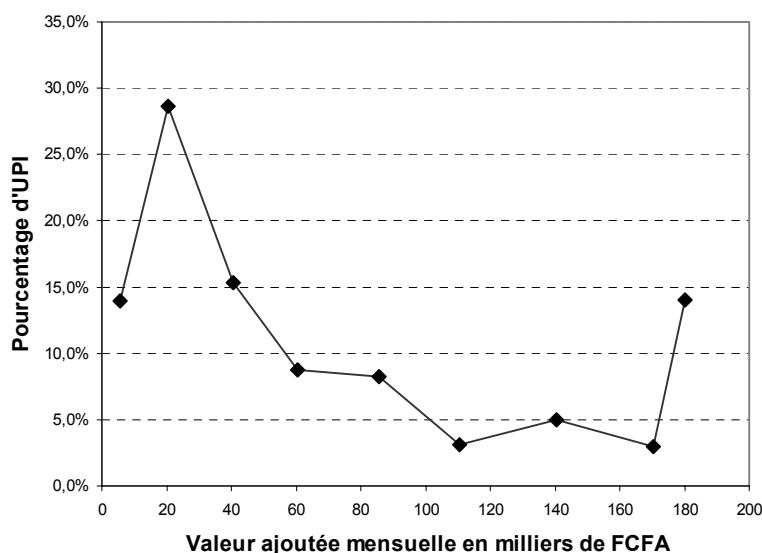
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION
DE LA PREVISION
ET
DE LA STATISTIQUE



LE SECTEUR INFORMEL A DAKAR



LE SECTEUR INFORMEL DANS
L'AGGLOMERATION DE DAKAR :
performances, insertion et perspectives

LE SECTEUR INFORMEL DANS L'AGGLOMERATION DE DAKAR : performances, insertion et perspectives

Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 de 2003, DPS

AVANT-PROPOS

Les résultats d'enquête présentés ici s'inscrivent dans un schéma d'études et de collaborations originales qui mérite d'être précisé.

1.- Contexte

L'un des principaux objectifs que vise l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale. Pour réaliser cet objectif, l'union doit disposer de statistiques harmonisées et fiables. Or, depuis plus de deux décennies les systèmes statistiques nationaux des pays membres traversent d'énormes difficultés liées, en partie, à :

- L'irrégularité dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains disponibles ;
- Le manque de compatibilité de ces statistiques de base et par conséquent des agrégats macro économiques qui en sont dérivés ;
- Les retards importants dans la production des comptes nationaux et l'utilisation de méthodologies obsolètes dans ce domaine, etc.

Pour remédier à cette situation, la commission de l'UEMOA a institué un Programme Régional d'Appui Statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) dont l'un des principaux volets concerne le **Secteur informel urbain et l'emploi**. Ce volet a été confié à l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) en collaboration avec DIAL. La méthodologie utilisée est celle des **enquêtes de type 1-2-3** (emploi, secteur informel et demande des ménages) mise au point par DIAL.

L'enquête sur les conditions de vie des ménages urbains s'est greffée au volet « emploi et secteur informel » afin de tenir compte de la question de lutte contre la pauvreté qui constitue l'une des préoccupations majeures des politiques de développement actuelles. Ainsi, la phase 1, dont les premiers résultats sont l'objet de cette publication, vise à donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Les chefs d'exploitations informelles identifiés lors de la phase 1 sont enquêtés sur leur mode de production dans la phase 2. Enfin, les modalités d'appel à la production du secteur informel par les différents agents économiques, la consommation et la pauvreté font l'objet de la phase 3.

2.- Un double objectif : le suivi des conditions d'activité des ménages et une approche macro-économique du secteur informel.

Le Programme d'Appui Régional Statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) mène, avec la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) du Sénégal, une série d'études pour harmoniser les statistiques nationales nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du processus de la surveillance multilatérale dans les Etats membres de l'UEMOA. Il est vite apparu que l'appréciation du secteur productif passait par la mobilisation d'informations statistiques adéquates, notamment sur le secteur informel. Ce secteur est non seulement envisagé comme une composante du secteur productif mais aussi quant à son rôle dans la satisfaction de la demande. L'objectif ultime est d'intégrer ce secteur dans les comptes nationaux et plus largement dans la réflexion macro-économique en se fondant sur les résultats de données d'enquêtes ; cette démarche doit permettre de valider une représentation formalisée du rôle macro-économique de ce secteur afin de dégager des propositions de politique économique le concernant.

Le second objectif de la série d'enquêtes réalisées par le projet PARSTAT est de permettre le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail dans le temps. En effet, dans un pays où le facteur le plus abondant est justement le facteur travail, et où le principal objectif de la politique économique est la réduction de la pauvreté, alors même que l'immense majorité des pauvres tirent leurs revenus du travail, il était paradoxal qu'aucun dispositif pérenne de suivi dans ce domaine ne soit intégré dans le système national d'information statistique. Les enquêtes dont nous présentons ici les résultats se proposent de combler cette lacune.

3.- Une méthodologie originale: une enquête en plusieurs phases (1-2-3).

Menée dans un premier temps et pour des raisons pratiques sur la seule région de Dakar, cette enquête a pour objectif de donner une vision statistiquement représentative des conditions d'emploi de la population et du secteur informel à Dakar. Ainsi, la phase 1 a permis de donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. 1 031 unités issues de la base de sondage (2 356 unités) constituées des chefs d'unités informelles, identifiés lors de la phase 1, sont enquêtées sur leur mode de production dans la phase 2. Les résultats économiques du secteur informel font l'objet de cette publication. Enfin, les modalités d'appel à la production du secteur informel par les différents agents

économiques font l'objet de la troisième phase. La présente publication, qui traite de la phase 2, vient compléter la phase 1 déjà parue.

4.- Un pas vers la mise en place d'un véritable système d'information sur les ménages à Dakar

Réalisée pour une première fois en 2003, sur un échantillon de plus de 1 000 Unités de Production Informelles (UPI), l'enquête phase 2 fera l'objet de plusieurs publications ultérieures comme la question de la fiscalisation du secteur informel, ou de ses liens avec le secteur formel. Elle devrait être reconduite et étendue prochainement afin de pouvoir analyser la dynamique temporelle.

Avec la réalisation de deux enquêtes 1-2-3 successives, Dakar serait en phase avec ce qui a été récemment reconnu comme un des meilleurs instruments de mesure statistique du secteur informel, et dont la mise en oeuvre a fait l'objet d'une recommandation internationale (Afristat, 1997).

En s'intégrant à part entière dans le cadre du système d'informations statistiques, le projet PARSTAT apporte non seulement son concours pour doter la DPS d'un instrument de qualité, mais aussi oeuvre pour le développement d'une capacité d'expertise nationale en matière d'enquêtes et d'analyses sur les ménages et le secteur informel qui doit pouvoir être valorisée.

5.- Une collaboration scientifique réussie et multiforme.

Signes évidents de la réussite de cette opération: la cohérence interne des résultats, les délais de réalisation des différentes étapes et le respect de calendriers mobilisant la collaboration de plusieurs équipes. Ainsi, décidées au cours du premier trimestre 2003, les opérations de collecte se sont terminées en mai 2003. Les premiers résultats sont rendus disponibles en septembre 2003, pour les phases 1 et 2, attendus à fin juin 2004 pour la phase 3.

Gageons que, la mise à disposition de données de qualité en "temps réel" sur le marché du travail et les conditions d'activité des ménages, contribuera à l'élaboration et au suivi de politiques économiques qui, en dernière analyse, visent à améliorer le bien-être des populations.

Le présent rapport a été rédigé par MM Mbacké Ba, Maganou Mbaye, Mam Siga Ndiaye et Awa Mady Kaba sous la direction de Sogué Diarisso et la supervision technique de Babakar Fall et Aliou Gaye, avec l'appui constant et efficace des experts de DIAL Alain Brilleau, Mathias Kuepie et François Roubaud. Les tableaux utilisés dans ce rapport ont été produits par Thiécouta Ndiaye.

6.- Financements et remerciements.

Lancée grâce à l'appui financier de l'Union Européenne à travers le projet PARSTAT de l'UEMOA, cette enquête a également bénéficié du soutien de la Coopération Française et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Des analyses thématiques spécifiques feront l'objet de publications au cours de l'année 2004.

Finalement, nous tenons à remercier l'équipe des enquêteurs et des superviseurs qui ont travaillé dans des conditions parfois difficiles. Nous remercions particulièrement **l'ensemble des chefs d'unités de production, qui ont répondu à cette enquête**, de la confiance qu'ils nous ont accordé, sur un thème aussi sensible que le secteur informel en acceptant de distraire quelques moments d'un temps précieux, le plus souvent consacré à la recherche d'activités économiques susceptibles de leur procurer des conditions de vie décentes et dignes. Nous espérons que ces instants offerts gratuitement contribueront, à travers l'utilisation des résultats de ce travail, à oeuvrer dans le sens de ces objectifs légitimes.

Cadres de la DPS ayant participé à l'enquête secteur informel 2002

Babakar Fall, Chef de la Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN), directeur technique

Aliou Gaye, Chef de la Division des Statistiques Démographiques et Sociales (DEDS), directeur technique adjoint

Mbacké Bâ, Chef du Bureau de la Comptabilité Nationale, coordonnateur

Maganou Mbaye Chef de la Section des Administrations publiques

Mam Siga Ndiaye, Chef de la Section du Secteur primaire

Awa Mady Kaba, Chef de la Section Pêche

Adama Seck, Consultant Pari II (Programme d'Appui Régional à l'Intégration, Union Européenne)

Thiécouta Ndiaye, Chef du Bureau de Traitement de l'Information (BTI), responsable informatique de l'enquête

LE SECTEUR INFORMEL DANS LA REGION DE DAKAR

Performances, insertion, perspectives

ENQUETE 1-2-3

Premiers résultats de la phase 2 sur le secteur informel.

Résumé

Au second trimestre 2003, la région de Dakar compte **281 600 unités de production informelles (UPI), employant 434 200 personnes** dans les branches marchandes non agricoles. Ce chiffre montre l'importance économique des activités informelles pour la population de la capitale puisqu'il y a plus d'UPI que de ménages dans Dakar. En moyenne, chaque ménage de Dakar **tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle**. Si les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux, les activités de type industriel jouent un rôle non négligeable.

Le secteur informel se caractérise par une très grande précarité des conditions d'activité. Près de 80% des UPI sont abritées par des installations de fortune, ce qui les prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone).

Méconnues des services de l'Etat, les UPI apparaissent plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. Mais l'absence de numéro d'enregistrement statistique (NINEA) ne signifie pas que le secteur informel ne soit pas fiscalisé, puisque 5% des UPI payent la patente. Cependant, la part des impôts et taxes payés à l'Etat reste faible, n'atteignant que 1,9% de la valeur ajoutée totale du secteur.

La multiplication des créations d'UPI au cours des dernières années traduit la montée en puissance du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre. Mais elle s'accompagne aussi d'une précarisation croissante au sein même du secteur informel.

Le secteur informel est constitué de micro-unités, dont la taille moyenne est de 1,5 emplois par unité et où l'auto-emploi est la règle dans plus de deux établissements sur trois. La relation salariale y est très minoritaire, avec un taux de salarisation de 13,2%. L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel, où la norme salariale est la règle. Les emplois exercés dans le secteur informel se caractérisent par une absence générale de protection sociale.

42,4% des emplois du secteur informel sont occupés par des femmes, que l'on trouve concentrées dans les emplois les plus précaires, notamment parmi les travailleurs à leur compte et les aides familiaux. La main-d'œuvre du secteur informel a été faiblement scolarisée avec 2,8 années d'études. L'expérience professionnelle n'est pas négligeable avec 7,4 années d'ancienneté dans l'emploi. Enfin, si le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi, il en constitue l'un de ses refuges de prédilection.

Les membres du secteur informel travaillent **en moyenne 48,9 heures par semaine, et gagnent 64 700 FCFA par mois**. Ce chiffre cache une **forte hétérogénéité**. La prédominance des faibles revenus pèse sur la **rémunération médiane, égale à 23 000 FCFA**. En terme de revenu horaire, on obtient **308 FCFA en moyenne dans le secteur informel**. Elle est donc supérieure au salaire minimum interprofessionnel garanti stabilisé à **209,1 FCFA par heure depuis 1996 malgré les augmentations de salaire intervenues dans la période**.

Exclu du système bancaire, c'est l'épargne individuelle qui finance le capital informel. Les systèmes de financement informel (usuriers, tontines, etc.) ne sont pas capables de prendre le relais, et ne participent que très marginalement au financement de l'investissement dans le secteur informel. Si le capital est un véritable facteur de production dans le secteur informel, puisqu'il atteint plus de 48 milliards de FCFA, le taux d'investissement est dérisoirement faible, marquant la faible capacité d'accumulation de ce secteur.

Le secteur informel de la capitale a produit en 2002 pour 508,8 milliards de FCFA de biens et services et a créé 356,3 milliards de FCFA de valeur ajoutée. Pour donner un ordre de grandeur de l'importance économique de ce secteur au niveau national, on estime que sa valeur ajoutée représente **10,7% du PIB, et 13,1% du PIB marchand non agricole**.

Exclusivement tourné vers le marché intérieur, le secteur informel a pour **principal débouché la satisfaction des besoins des ménages**. Plus de 83% de la demande qui lui est adressée provient de la consommation finale

des ménages. Dans ce contexte, le secteur informel de la capitale entretient peu de liens directs de production avec le secteur formel, la sous-traitance étant un phénomène négligeable. Enfin, si les commerces informels constituent un vecteur de diffusion des produits étrangers, surtout en provenance des pays africains et de la France, ils s'approvisionnent dans leur immense majorité en produits nationaux.

L'activité du secteur informel s'exerce dans un **univers hautement concurrentiel**. Moins de 2% des UPI déclarent ne pas connaître de concurrents directs. Mais cette concurrence est avant tout interne au secteur informel lui-même. Les activités commerciales sont les plus touchées. De plus, la commercialisation des produits à bas prix (qu'ils proviennent du secteur formel national ou de l'extérieur) constitue un facteur de blocage au développement des industries informelles.

En effet, moins de 7% des UPI sont concurrencées principalement par les grandes entreprises du secteur formel (commercial ou non). Lorsqu'il y a concurrence formel/informel, les UPI affichent dans l'ensemble des prix inférieurs à ceux des grandes entreprises. La faiblesse du pouvoir d'achat des clients constitue la première raison invoquée pour expliquer le différentiel de prix par rapport aux concurrents du secteur formel.

En 2002, les difficultés rencontrées par le secteur informel sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production, essentiellement contraint du côté de la demande ("*faiblesse des débouchés*"), mais aussi du côté de l'offre ("*excès de concurrence*"). 58,6% des unités informelles ont des problèmes de débouchés, 63,0% souffrent d'une concurrence excessive. Il apparaît donc que la dégradation de l'environnement macro-économique, plus que les dysfonctionnements localisés sur certains marchés (pénuries, cadre institutionnel inadapté, etc.), constitue le facteur de blocage principal du secteur informel. **La gravité de la situation menace l'existence même des UPI, qui pour 85,3% des UPI considèrent encourir un risque de disparition si les tendances actuelles perdurent.**

Outre la faiblesse des débouchés, le thème du crédit apparaît comme un problème récurrent pour le secteur informel. **L'accès au crédit**, plus que son coût, constitue le **second facteur de blocage** au développement des activités informelles. Les institutions financières doivent donc se mobiliser pour imaginer les modalités d'une intervention dans ce secteur, compte tenu du rôle essentiel qu'il joue déjà dans les rouages de l'économie sénégalaise, et qu'il est appelé à y jouer dans les années à venir.

En revanche, l'excès de régulations publiques ne constitue pas une entrave importante au développement des activités informelles. Il existe entre l'administration et le secteur informel un modus vivendi basé sur l'ignorance mutuelle. Si les informels ne vont pas à l'Etat pour enregistrer leurs activités parce qu'ils ne connaissent pas la législation en vigueur, l'Etat ne s'intéresse pas non plus au secteur informel, ni pour lui procurer des débouchés, ni pour tenter d'intégrer les activités de ce secteur dans le dispositif officiel.

Seulement 8% des UPI déclarent avoir eu des problèmes avec les agents de l'Etat. En général, l'objet du litige a trait à l'emplacement de l'activité, notamment pour les réparateurs (mécaniciens, menuisiers métalliques) et les commerçants ambulants exerçant sur la voie publique. En cas de différend, il semble que la corruption (le paiement d'un "cadeau") soit un phénomène marginal. Les autorités se contentent, dans la plupart des cas de faire déguerpir les contrevenants. Dans le contexte actuel, cette politique de laisser-faire de l'Etat constitue un moindre mal, qui se situe très en deçà du rôle que ce dernier devrait jouer pour favoriser l'émergence d'activités plus productives. L'ouverture d'un guichet unique et la simplification des démarches administratives d'enregistrement, une politique ambitieuse de contrats sous une forme à définir et de financement, en sont les principales modalités. En contrepartie, une réflexion doit être menée pour conduire le secteur informel à remplir son devoir fiscal, en prenant garde de ne pas étouffer les établissements les moins rentables.

I.- LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 porte sur les établissements informels, appelés "**unités de production informelles**" (UPI), dans la mesure où nombre d'entre elles ne disposent pas d'un local propre (atelier, boutique, etc.), qui est un élément habituellement associé à la notion d'établissement. Parmi les multiples critères qui coexistent pour définir le secteur informel nous avons retenu celui du **non enregistrement administratif ou de l'absence de comptabilité écrite**.

Ce choix semble le plus pertinent dans la perspective d'apprécier le poids et le rôle macro-économique du secteur informel dans ses interrelations avec le système productif de l'économie sénégalaise. En particulier, il permet de réintégrer d'une manière rigoureuse le secteur informel au sein de la comptabilité nationale, qui constitue le cadre privilégié de l'analyse macro-économique.

Parmi les divers registres administratifs en vigueur à Sénégal, le numéro d'identification nationale des entreprises et associations (NINEA) et le code contribuable (CC) ont été choisis dans la mesure où toute activité de production est légalement assujettie à la détention de tels numéros. Ils sont aussi requis pour remplir un certain nombre d'obligations institutionnelles et ils conditionnent l'accès à certaines prestations (fiscalité, sécurité sociale, etc.).

Enfin le secteur informel est défini comme "l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité écrite formelle⁽¹⁾". Ce dernier critère de la comptabilité écrite a été introduit pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui, pour des raisons totalement contingentes, disposeraient de NINEA, sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de production) pour lesquelles la tenue d'une comptabilité est un bon indicateur.

La méthode d'enquête utilisée adopte la technique des enquêtes dites "en deux phases", qui consiste à greffer une enquête spécifique aux unités de production informelles (seconde phase) identifiées lors d'une enquête sur l'emploi et l'activité des ménages (première phase ; voir méthodologie en annexe). C'est **la seule méthode permettant de tirer un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble du secteur informel**.

L'enquête sur le secteur informel a permis de dénombrier 281 600 unités de production informelles dans la région de Dakar, toutes branches confondues. 264 300 unités informelles sont dirigées par des personnes dans leur emploi principal, et 17 300 unités dans leur emploi secondaire. Lorsqu'elles sont associées à un emploi secondaire, le chef de l'unité de production exerce dans plus de 37% des cas son emploi principal dans le secteur formel. Ceci signifie que plus de 10 000 chefs d'unités de production dirigent aux moins deux établissements informels.

Par ailleurs, l'absence de n° NINEA ou de n° CC apparaît comme le critère déterminant d'appartenance au secteur informel, puisque seulement 2,9% des unités de production en possèdent un sans tenir de comptabilité formelle.

Compte tenu des problèmes particuliers liés à l'agriculture urbaine, les unités de production de la branche primaire ont été exclues du champ de la deuxième phase de l'enquête 1-2-3 à l'exception de celles de la pêche.

1) Comptabilité ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe.

Tableau 1
Les unités de production informelles suivant le type d'emploi du chef de l'UPI

SECTEUR	Emploi principal du chef d'unité			Emploi secondaire du chef d'unité			Total
	Pas de n° NINEA ou CC	N°NINEA ou CC, pas de comptabilité	Sous -total	Emploi principal dans le secteur formel	Emploi principal dans le secteur informel	Sous-total	
Industrie	79 200	2 300	81 500	1 500	3 200	4 700	86 200
Commerce	121 600	3 400	125 000	2 300	3 700	6 000	131 000
Services	51 800	2 100	53 900	2 300	3 900	6 200	60 000
Pêche	3 900	-	3 900	400	-	400	4 300
Ensemble	256 500	7 800	264 300	6 500	10 800	17 300	281 600

Source: Enquête 1-2-3, phase 1, calculs DPS

Une légère prédilection pour les activités commerciales.

Au second trimestre 2003, la région de Dakar compte 281 600 unités de production informelles dans les branches marchandes non agricoles. Ce chiffre marque l'importance économique des activités informelles pour la population de la capitale puisqu'il y a plus d'UPI que de ménages à Dakar. En moyenne, chaque ménage de Dakar **tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle.**

Les unités de production informelles sont plutôt tournées vers les secteurs de circulation, surtout dans les activités commerciales, plus faciles à créer et demandant peu de qualifications spécifiques. Mais, il faut noter la place relativement importante qu'occupe le secteur industriel, tout particulièrement « l'agro-alimentaire ». Plus de 15% des UPI opèrent dans ce secteur.

Si l'on décompose les branches d'activités en 4 grands secteurs : le "commerce" compte 46,5% des unités de production, l'"industrie" 30,6%, les "services" 21,3% et la pêche 1,6%. La répartition par branche des unités de production informelles montre que **ce secteur est avant tout un rouage essentiel pour la satisfaction des besoins des ménages.**

Les commerces informels sont spécialisés dans le commerce de détail des produits agro-alimentaires (des produits agricoles non transformés dans la moitié des cas), des vêtements et d'autres produits industriels destinés à la consommation des ménages.

Dans l'industrie, le secteur informel est spécialisé dans certaines activités particulières. C'est en premier lieu la "confection" et les "BTP" qui regroupent ensemble près de 50% des activités industrielles.

Du côté des services, la "restauration" (gargotes et autres marchands de produits comestibles) et les "transports" (autobus, taxis-ville, taxi-brousse, autocars, pousse-pousses, etc.) constituent des activités importantes (39% des établissements de services informels).

La structure comparée des emplois formels/informels, telle qu'elle ressort de l'enquête 1-2-3 montre **l'orientation du secteur informel vers les services et les activités commerciales**, au détriment des activités industrielles. Les emplois de la branche des services représentent 35,7% des emplois informels et 66,4% des emplois formels. Par contre, les activités de commerce représentent 33,3% des emplois dans l'informel mais seulement 6% des emplois formels. Les industries totalisent 28,9% et 26% des emplois respectivement dans l'informel et le formel.

Tableau 2
Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois

Branches	UNITES DE PRODUCTION		EMPLOIS			
	Effectifs	%	Secteur public	Secteur privé formel	Secteur informel	Total
Industries	86 200	30,6	6,4	35,2	28,9	28,2
- Confection	21 100	7,5	-	2,8	8,5	6,9
- Agroalimentaire et autres industries	44 000	15,6	6,4	25,1	11,5	13,3
- BTP	21 100	7,5	-	7,3	8,9	7,9
Commerce	131 000	46,5	-	8,7	33,3	26,7
- de détail dans magasin et commerce de gros	30 800	10,9	-	6,7	8,6	7,7
- de détail hors magasin et carburant	100 300	35,6	-	2,0	24,7	19,1
Services	60 000	21,3	93,6	54,0	35,7	43,1
- Transport	11 900	4,2	5,8	11,1	5,3	6,3
- Restauration	11 500	4,1	-	3,3	2,7	2,6
- Réparation	5 700	2,0	-	2,0	4,0	3,4
- Autres services	30 900	11,0	87,8	37,5	23,6	30,7
Pêche	4 300	1,5	-	2,2	2,1	1,9
Ensemble	281 600	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête 1-2-3, phase 1, calculs DPS.

Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Moins de 20% des unités de production informelles disposent d'un local spécifique d'activité (ateliers, boutiques, postes fixes sur les marchés publics), 39,6% exercent à domicile, et 41,1% ne possèdent pas de local. Globalement, on observe une très forte corrélation entre la branche d'activité et le type de local.

Les "*commerces*" et la "*restauration*" sont les branches où l'on trouve les plus forts contingents d'activités sans local. Environ 53,6% des "*commerces*" sont abrités par des installations de fortune (ambulants, postes fixes ou improvisés sur la voie publique, etc.). Il convient de noter le très fort pouvoir d'attraction des marchés publics, où les commerçants "spontanés" concurrencent les commerçants établis. Ainsi, 54,3% des commerçants vendant sur les marchés publics exercent dans des échoppes improvisées. Dans le cas de la "*restauration*", 46,4% des unités se trouvent dans la rue, dans des conditions d'hygiène susceptibles d'accroître le risque sanitaire des consommateurs.

Dans le secteur informel en général, et pour les activités industrielles en particulier, le lieu d'habitation (y compris les domiciles des clients) abrite souvent une activité économique. Cela permet, avant tout, de faciliter la réalisation des travaux (minimiser le coût de déplacement et les risques liés à l'insécurité), et aussi de pallier le manque de ressources financières nécessaires à l'achat ou à la location d'un local. Si l'on exclut les "*BTP*", où le domicile du client est le lieu de travail privilégié, c'est surtout dans la "*confection*" et l'"*industrie agro-alimentaire*" que cette option est la plus répandue.

Mais même lorsqu'elles s'exercent à domicile, les unités informelles disposent rarement d'une installation particulière propre à l'activité. Par exemple, dans la " *confection* ", 60,2% se trouvent dans les domiciles, mais moins de la moitié jouissent d'une pièce réservée à cet effet. Finalement, dans le meilleur des cas, une unité sur quatre peut compter sur un véritable local d'activité.

Les raisons de l'absence de local pour les unités informelles mettent en lumière l'ambivalence de ce secteur. 44,3% des chefs d'unités informelles n'ont pas les moyens de disposer d'un local, 42,8% n'ont pas de local pour des raisons délibérées et 10,9% n'ont pas pu trouver des locaux disponibles.

Plus de la moitié des chefs d'UPI sans local se plaignent de ne pouvoir exercer dans un local approprié, soit qu'ils ne peuvent en supporter le coût, soit qu'ils n'en ont pas trouvé sur le marché. Quant à ceux qui possèdent un véritable local, 20,8% en sont propriétaires, 62,7% sont locataires et environ 12,5% travaillent dans un local qui leur a été prêté.

La précarité des locaux prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone) la plupart des unités de production informelles (91,3% privées d'eau, 78,9% d'électricité et 92,2% de téléphone). C'est naturellement le secteur informel avec local (à domicile ou dans un local spécifique), tels que les branches de la "*confection*", des "*autres industries*" et de "*la restauration* ", qui sont les mieux équipées.

Tableau 3
Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel (en %)

Branches	Eau	Electricité	Téléphone	Type de local			
				Sans local	Domicile	Avec local	Total
Industries	12,9	29,7	8,5	24,5	57,4	18,1	100,0
- Confection	13,9	59,3	7,8	5,5	60,2	34,3	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	17,0	28,2	4,7	43,3	39,6	17,1	100,0
- BTP	3,1	3,9	16,9	4,5	91,5	3,9	100,0
Commerce	3,9	15,0	4,8	53,6	24,4	22,0	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	10,6	44,6	11,3	24,9	20,0	55,2	100,0
- de détail hors magasin et carburant	1,8	5,9	2,7	62,5	25,7	11,8	100,0
Services	13,8	23,4	14,2	37,9	50,1	11,9	100,0
- Transport	0,5	11,4	21,5	84,4	6,8	8,8	100,0
- Restauration	35,4	24,9	0,0	46,4	33,0	20,6	100,0
- Réparation	12,6	44,6	19,8	45,0	17,7	37,2	100,0
- Autres services	11,1	23,6	15,6	15,5	79,2	5,2	100,0
Pêche	-	-	-	35,7	-	64,3	100,0
Ensemble	8,7	21,1	7,8	41,1	39,6	19,3	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Le secteur informel est non seulement un conglomérat d'unités de production exerçant dans des conditions précaires, dépourvues d'accès aux services publics, mais **c'est aussi un secteur atomisé, où la dynamique entrepreneuriale est limitée**. L'immense majorité des unités de production informelles ont été créées par celui ou celle qui la dirige actuellement. A peine 5% des chefs d'UPI en ont hérité lors de la transmission d'un patrimoine familial, et dans 1,4% des cas il s'agit d'une cession d'une unité déjà existante, créée en dehors du cercle familial. De plus, les unités de production informelles sont monocéphales, la part des entreprises à établissements

multiples étant très faible (3,6%). **La dynamique du secteur informel relève plus d'une dynamique de création/génération d'emplois que d'une véritable dynamique d'entreprise.**

Atomisées, les UPI sont aussi inorganisées. Seules 3% des UPI appartiennent à une organisation de producteurs ou de commerçants. Les unités de production informelles sont conduites à régler les différents problèmes qu'elles rencontrent sur une base individuelle. Quand elles existent, les associations de producteurs et de commerçants servent surtout à régler les problèmes entre concurrents et ceux liés à l'insécurité.

Contrairement à une idée reçue, **la mise à son compte dans le secteur informel est en général revendiquée.** Ainsi, environ un tiers (32,0%) des chefs d'unités de production considère le secteur informel comme un mode privilégié pour être indépendant et 29,9% pensent que c'est le meilleur moyen d'insertion sur le marché de travail. 22,3% invoquent la possibilité d'obtenir un meilleur revenu que le salaire auquel ils pourraient prétendre ailleurs.

Enfin, la tradition familiale, à travers la transmission d'un patrimoine ou d'une compétence technique, n'est un facteur déterminant dans l'orientation professionnelle des chefs d'UPI que dans 8,6% des cas, essentiellement dans la pêche et la "confection". Ce fait est à rapprocher de la faiblesse de la logique entrepreneuriale inter-générationnelle dans l'informel.

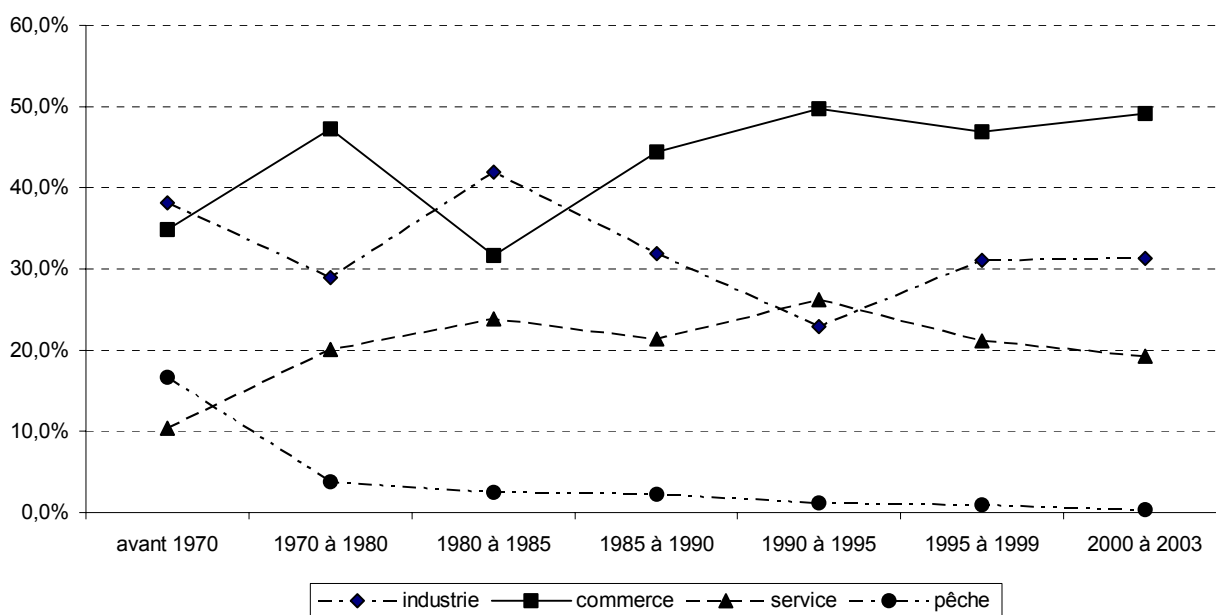
Démographie des unités de production

L'âge moyen des unités de production informelles est de 10,4 ans. Cette moyenne recouvre en fait une grande diversité de dates de création, avec la coexistence d'établissements relativement anciens, voire très anciens (2,0% ont été créés avant 1970, près de 8% avant 1980 et 22,2% avant 1990) et d'établissements qui viennent d'entrer en activité récemment. Ainsi, plus des trois quarts ont vu le jour après 1990. Les longévités les plus élevées sont enregistrées dans la pêche (21,4 ans), dans les "BTP" et les "réparations" (un peu moins de 13 ans), ensuite vient la "confection" (12,3 ans) tandis que les autres branches sont en moyenne relativement plus jeunes (moins de 10 ans).

La multiplication des créations d'unités informelles au cours des cinq dernières années semble accréditer l'hypothèse d'une montée en puissance du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre. Les nouveaux chefs d'unités informelles ont une propension de plus en plus forte à s'établir dans les branches commerciales et de services au détriment des secteurs industriels.

Cependant, il convient de relativiser les résultats présentés plus hauts. Les données disponibles n'apportent qu'une présomption d'une certaine forme de saturation du secteur informel productif, dans la mesure où il est impossible de différencier la part de cette dynamique imputable à la crise économique et ce qui reviendrait aux lois structurelles de la démographie des unités informelles, liées à leur cycle de vie. Ainsi, on peut imaginer qu'au cours de leur cycle de vie un certain nombre d'unités de production informelles débutent dans des conditions précaires, puis dans un second temps, certaines se développent en améliorant leur type d'insertion (acquisition d'un local propre, augmentation de l'échelle d'activité, etc.), alors que d'autres disparaissent. Seules des données temporelles pourraient permettre de faire la part de ces différentes évolutions.

Graphique 1 : Années de création des UPI par branche



Source : Enquête 1-2-3 Dakar 2003, phase 2, calculs DPS

II.- MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL

Les 281 600 unités de production informelles des activités marchandes non agricoles de la capitale génèrent 434 200 emplois. D'une part, ce résultat confirme que le secteur informel est de loin le premier pourvoyeur d'emplois dans la capitale sénégalaise, comme nous le montrent les résultats de l'enquête sur l'emploi. D'autre part, il apparaît que le secteur informel est massivement constitué de micro-unités. La taille moyenne des unités informelles est de 1,5 personnes par établissement.

La prédominance écrasante des micro-unités et de l'auto emploi

76,9% des UPI sont réduites à une seule personne. Seulement 7,7% des UPI emploient plus de trois personnes. La taille maximale rencontrée dans l'enquête est de 11 personnes, mais moins de 1% des UPI ont plus de 8 personnes. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto-emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble incapable de se développer autrement que par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production.

La faiblesse de l'échelle d'activité, mesurée ici en termes d'emplois, est un résultat fort dans la mesure où la définition du secteur informel n'imposait aucune limite à la taille des unités. La faible dispersion de la taille des unités de production est un facteur d'homogénéité du secteur informel, contrairement à l'idée courante que ce dernier regroupe tous les établissements qui n'auraient pas pu être inclus dans le secteur moderne.

Le type de local est le facteur déterminant qui contraint les possibilités d'accroissement des UPI en termes de main-d'œuvre. Souvent dépourvues de local, les unités informelles se trouvent physiquement limitées dans leur capacité d'embauche. C'est donc la distribution différentielle des types de locaux par branche qui explique les variations de la taille des UPI. Les UPI de la "réparation" sont les plus grandes avec en moyenne 3,1 personnes, viennent ensuite celles du "BTP" (2,6 personnes) et de la "restauration" (2 personnes).

Du fait de la taille réduite des unités informelles et du poids écrasant de l'auto-emploi, **le taux de salarisation** (ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs) **atteint à peine 13%**. L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Ainsi, les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que 2% des UPI. Encore convient-il de prendre en compte les contours flous de la notion de salariat dans le secteur informel : le salarié mensualisé y est minoritaire. Seuls 31,7 % des salariés reçoivent un salaire fixe, alors que 68,3% d'entre eux sont rémunérés soit à la tâche, soit en fonction de la durée de travail, soit par des commissions.

Tableau 4
Organisation du travail dans le secteur informel

Branches	Type de combinaisons de travail (en % des UPI)					Taille	Taux de salarisation (en %)
	Auto-emploi	Non salariale	Salariale	Mixte	Total		
Industries	64,5	31,8	1,9	1,9	100,0	2,0	21,3
- Confection	63,1	31,2	1,6	4,0	100,0	1,9	11,7
- Agroalimentaire et autres industries	74,2	24,8	0,7	0,3	100,0	1,8	9,4
- BTP	45,5	46,8	4,7	3,0	100,0	2,6	45,2
Commerce	87,3	11,0	1,3	0,4	100,0	1,2	3,3
- de détail dans magasin et commerce de gros	69,9	23,6	4,9	1,6	100,0	1,4	10,6
- de détail hors magasin et carburant	92,6	7,2	0,2	-	100,0	1,1	0,5
Services	73,1	20,0	4,0	3,0	100,0	1,6	13,8
- Transport	74,1	17,1	5,5	3,2	100,0	1,6	23,8
- Restauration	53,6	26,1	13,1	7,1	100,0	2,0	28,0
- Réparation	28,7	64,8	0,0	6,4	100,0	3,1	7,6
- Autres services	88,0	10,6	0,7	0,7	100,0	1,2	3,1
Pêche	63,2	36,8	-	-	100,0	2,2	20,1
Ensemble	76,9	19,7	2,0	1,4	100,0	1,5	13,2

Source: Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. Les UPI de type "non salarial" sont celles qui n'emploient que des travailleurs non salariés, les UPI "salariales" n'emploient que des salariés, et les UPI mixtes combinent les deux types de main-d'œuvre. Le taux de salarisation inclut les salariés proprement dit et les apprentis rémunérés, que l'on peut considérer comme des quasi-salariés.

Une main-d'œuvre non protégée

La main-d'œuvre des UPI (patrons, indépendants, associés exclus), soit 140 600 personnes, est composée de 14,6% de salariés, de 22,6% d'aides familiaux, et de 62,8% d'apprentis dont 41,8% sont payés. **L'absence de protection est la caractéristique principale des emplois proposés à la main-d'œuvre du secteur informel.**

En premier lieu, si **85% de la main-d'œuvre employée dans les UPI bénéficie d'un statut d'employé permanent**, au mieux 22,9% des employés disposent d'un contrat oral. Les contrats écrits, quelle que soit leur durée, ne concernent qu'une infime minorité de la population (2,3%). Ce constat constitue un indice de "l'informalité" des relations de travail dans le secteur informel. De plus, les travailleurs sans contrat représentent 73,5% de la main-d'œuvre de ce secteur.

En second lieu, **la main-d'œuvre du secteur informel ne bénéficie pratiquement d'aucune prestation.** Si l'absence de couverture sociale institutionnelle (affiliation à la Caisse de Sécurité

Sociale (CSS) ou à l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) découle directement du non-enregistrement du secteur informel, d'autres formes de prestations auraient pu leur être accordées à titre individuel. La participation aux bénéfiques concerne 0,1% de la main-d'œuvre tandis que les primes versées concernent cependant 30,7% des employés. Ce qui fait dire que malgré tout, moins d'un quart de la main-d'œuvre jouit d'un salaire indirect (primes diverses, versées sous forme monétaire ou en nature). Cependant, cette composante de la rémunération ne vient pas en complément du salaire direct, mais dans la plupart des cas le remplace. Ce sont surtout les apprentis qui perçoivent ce type de rémunérations.

Tableau 5
Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel

%	Employé Permanent	Contrat écrit CDI	Contrat écrit CDD	Contrat oral	A l'essai	Pas de contrat	Primes	Logement	Prestations sociales	Participation aux bénéfiques	Cotisations sociales	Non apparenté
Salarié	89,9	0,3	5,4	59,1	0,7	34,5	5,4	2,8	2,8	-	-	64,5
Apprenti payé	91,2	1,0	3,0	36,0	3,6	56,4	21,2	-	1,4	-	-	63,9
Apprenti non payé	84,8	0,4	0,5	10,4	0,3	88,4	50,2	0,7	4,3	0,2	-	59,3
Aide familial	72,4	0,0	0,9	4,5	0,7	93,9	26,5	0,3	6,7	0,1	1,2	8,3
Ensemble	84,4	0,4	1,9	22,9	1,3	73,5	30,7	0,7	3,9	0,1	0,3	49,7

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. Les emplois dépendants sont ceux exercés par la main-d'œuvre du secteur informel (salariés, apprentis, aides familiaux). La dernière colonne correspond au % de la main-d'œuvre qui n'est pas apparentée au chef d'UPI.

CDD : Contrat à Durée Déterminée. CDI : Contrat à durée Indéterminée

Il faut cependant nuancer l'apparent dénuement de la main-d'œuvre du secteur informel. En effet, **l'importance des relations personnelles entre le chef d'établissement et ses employés** constitue sans doute un facteur d'amortissement face aux "forces brutes du marché". Un tissu serré de relations sociales et de solidarités lie employeurs et employés. Ainsi, 50,3% de la main-d'œuvre du secteur informel entretiennent des liens de parenté avec leurs employeurs. Enfin, l'importance des relations personnelles se mesure aussi au niveau de l'embauche : 85,3% de la main-d'œuvre des établissements informels ont obtenu leur emploi par relation (familiale, d'amitié), et seulement 11,4% par démarche directe auprès de l'employeur.

A propos du mode de recrutement de la main-d'œuvre, il faut noter que personne n'a trouvé son emploi par l'intermédiaire des services de placement et seulement 0,6% l'a trouvé par une offre diffusée dans les médias. Ce qui montre la déconnexion entre les organismes de placement et le secteur informel.

Temps de travail et rémunérations

Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. Si les actifs du secteur informel travaillent, en moyenne, 48,9 heures par semaine, 27,4% occupent un emploi à temps complet (entre 35 et 50 heures hebdomadaires). Pour les autres, le temps de travail varie fortement. Ainsi, si 16% des actifs travaillent moins de 25 heures, ils sont deux fois plus nombreux à effectuer plus de 60 heures par semaine (32,4%).

Cette grande hétérogénéité dans la durée du travail peut être interprétée de diverses manières. C'est un facteur positif, puisqu'il marque la flexibilité d'un secteur qui peut moduler le recours au facteur travail en fonction des variations de la demande. Elle donne aussi la possibilité à ceux qui travaillent peu de mener parallèlement d'autres activités (travaux domestiques, études, autre emploi, etc.).

Mais en contrepartie, elle est un indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel. En premier lieu, le sous-emploi visible est très fréquent dans ce secteur. En second lieu, et paradoxalement, la présence massive d'horaires très élevés peut aussi être considérée comme un indice de sous-emploi. Elle met en lumière l'inadéquation entre emploi et rémunération, puisque cette charge horaire constitue la seule manière d'obtenir un revenu acceptable, au prix d'une productivité horaire dérisoire. Cette forme de sous-emploi est particulièrement répandue dans les branches " *commerce de gros et de détail en magasin* ", " *pêche* ", " *transports* " et " *réparation* " où la durée moyenne de travail hebdomadaire approche ou dépasse les 60 heures. **Il apparaît donc que, si le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi, il constitue l'un de ses refuges de prédilection.**

Tableau 6
Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel

Branche	Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian	Horaire hebdo moyen	Revenu horaire moyen		Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian	Horaire hebdo moyen	Revenu horaire moyen
	(milliers de FCFA)	(milliers de FCFA)	(heures)	(FCFA)		(milliers de FCFA)	(milliers de FCFA)	(heures)	(FCFA)
Industries	60,4	20,0	46,6	305	Statut				
- Confection	63,3	17,0	51,3	290	Patron	265,4	178,0	57,0	1 095
- Agroalimentaire et autres industries	40,8	11,0	47,8	201	Travailleur indépendant	83,8	34,0	47,1	418
- BTP	86,6	40,0	41,5	490	Salarié	40,1	35,0	58,2	162
Commerce	63,5	23,0	51,5	291	Apprenti payé	29,3	20,0	52,3	132
- de détail dans magasin et commerce de gros	101,7	27,0	66,5	360	Aide familial	1,6	0,0	41,7	9
- de détail hors magasin et carburant	48,6	22,0	45,6	251	Scolarité				
Services	68,6	30,0	48,0	336	Non scolarisé	56,1	21,0	49,1	269
- Transport	138,5	44,0	57,7	565	Primaire	57,6	23,0	49,3	275
- Restauration	56,6	26,0	46,5	287	Secondaire	87,9	32,0	46,6	444
- Réparation	33,9	2,5	56,0	142	Universitaire	317,5	49,0	52,0	1 437
- Autres services	57,0	30,0	40,4	332	Apprentissage				
Pêche	123,6	45,0	59,9	486	Ecole technique	140,0	50,0	44,2	745
Sexe					Grande entreprise	264,0	65,0	55,0	1 129
Homme	79,4	26,5	53,9	347	Petite entreprise	59,4	20,8	49,0	285
Femme	43,4	20,0	42,2	242	Tout seul, pratique	58,3	23,0	48,7	282
Ensemble	64,7	23,0	48,9	308	Autre	69,3	22,0	52,9	308

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. Le revenu des travailleurs indépendants (patrons et travailleurs à leur propre compte) correspond à l'EBE généré par l'UPI. Le revenu des travailleurs dépendants comprend l'ensemble des rémunérations qu'ils perçoivent (salaires directs, primes et avantages de toutes sortes, monétaires ou en nature).

La mesure des revenus dans le secteur informel pose de redoutables problèmes de mesure et d'interprétation. Outre les difficultés à obtenir une estimation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts et la variabilité des horaires ouvrés rendent délicat le choix d'un indicateur pertinent.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est de 64 700 FCFA. En termes de revenu horaire, on obtient 308 FCFA en moyenne dans le secteur informel. Elle est donc supérieure au salaire minimum fixé à 209,1 FCFA par heure.

Cependant, il convient de relativiser cette comparaison au salaire minimum. En premier lieu, le revenu des travailleurs indépendants du secteur informel estimé dans le tableau 6 correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la comptabilité nationale. L'EBE est la part de la valeur ajoutée de l'UPI qui revient à l'entrepreneur, une fois déduits la masse salariale (donnée aux travailleurs dépendants) et les impôts indirects nets de subventions (versés à l'Etat). **L'EBE surestime le revenu disponible des travailleurs indépendants** dans la mesure où, en toute rigueur, il faudrait en déduire la part des investissements autofinancés, les charges d'intérêt contractées sur des emprunts effectués par l'UPI, et les charges diverses (rémunération des services de sous-traitance, etc.). De plus, l'EBE doit être considéré comme un revenu mixte, qui rémunère aussi bien le travail effectif de l'entrepreneur, que le capital investi dans l'UPI.

En second lieu, la main-d'œuvre du secteur informel n'est pas dépourvue de qualification. Si elle a été faiblement scolarisée avec 2,8 années d'études, son expérience professionnelle n'est pas négligeable avec 7,4 années d'ancienneté dans l'emploi.

En fait, la rémunération moyenne cache d'importantes disparités. Elle est fortement tributaire des revenus les plus élevés, et donc assez peu représentative de la situation réelle de la majorité des travailleurs du secteur informel. Ainsi, si le revenu mensuel moyen est de 64 700 FCFA, le revenu médian est bien inférieur, 23 000 FCFA par mois.

Le statut dans l'emploi discrimine bien le montant des rémunérations perçues. Les patrons se situent en haut de l'échelle avec un revenu médian de 178 000 FCFA, équivalent à plus de 4 fois le salaire minimum. Les salariés occupent la seconde place dans cette hiérarchie, avec 35 000 FCFA de revenu médian. Enfin, les travailleurs indépendants ont un revenu médian très proche des salariés avec 34 000 FCFA.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport à leurs homologues masculins. En moyenne, les hommes perçoivent 82,9% de plus que les femmes, les hommes travaillant cependant plus que les femmes (respectivement 53,9 et 42,2 heures par semaine). Ces dernières souffrent d'un double handicap : d'une part elles exercent plus souvent des emplois structurellement mal payés (commerces, activités précaires, etc.), et d'autre part, même quand elles occupent des postes équivalents aux hommes, à qualification égale, elles sont victimes de discriminations de revenus.

Enfin, **les revenus dans le secteur informel sont très dépendants des caractéristiques du capital humain accumulé.** En particulier, la rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui montre que, même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation peut être valorisée dans le secteur informel. Entre un individu qui n'a pas été à l'école et celui qui a suivi un cursus universitaire, l'échelle des revenus passe de 1 à 5,7.

Caractéristiques socio-démographiques des actifs du secteur informel

Précarité des emplois féminins

42,4% des emplois dans le secteur informel sont occupés par des femmes. On les trouve principalement parmi les travailleurs à leur compte et les aides familiaux. En revanche, les hommes sont prépondérants chez les associés, les patrons et les salariés ; la presque totalité des apprentis, payés ou non sont aussi des hommes. Chaque genre semble se spécialiser dans des branches distinctes. Aux femmes la "*restauration*", le "*commerce de détail hors magasin*" et

"autres services". Aux hommes, la "réparation", le "BTP", les "transports", la "pêche" et les "industries diverses" (meubles, imprimerie, etc.).

Les emplois féminins sont, à plus d'un titre, plus précaires que ceux occupés par des hommes. Les femmes disposent moins souvent d'un local spécifique pour leur activité. Elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à exercer sur la voie publique, à domicile sans installation particulière ou encore sur les marchés. De plus, elles occupent plus souvent des emplois de travailleurs dépendants, notamment comme aides familiaux, et intègrent des UPI plus "marginales" (faible chiffre d'affaires, de taille réduite, non enregistrées). Ceci se traduit directement sur la rémunération des activités féminines.

Tableau 7
Caractéristiques démographiques des actifs informels suivant le statut

STATUT	Effectifs	Répartition (en %)	% de femmes	% de jeunes de moins de 26 ans	Age moyen (années)	Niveau d'Etudes (années)	Ancienneté moyenne (années)
Patron	8 500	2,0	38,2	2,9	37,3	5,6	10,7
Travailleur indépendant	272 800	62,8	54,1	14,7	38,9	2,7	8,8
Salarié	20 500	4,7	33,1	52,4	26,4	3,6	4,9
Apprenti payé	36 900	8,5	4,9	63,5	24,4	1,9	5,4
Apprenti non payé	51 400	11,8	9,6	84,1	20,5	2,5	3,4
Aide familial	31 800	7,3	54,8	67,5	23,6	3,4	5,2
Associé	12 300	2,8	18,8	36,4	33,2	3,8	7,9
Ensemble	434 200	100,0	42,4	33,1	33,6	2,8	7,4

Source : Enquête 1-2-3 2003 , phase 2, DPS.

La difficile insertion des jeunes

Les jeunes (moins de 26 ans) représentent près de 33,1% des actifs informels, dont l'âge moyen est de 33,6 ans. On les rencontre plus souvent dans les emplois dépendants : ils constituent plus de 70% de la main-d'œuvre, mais seulement 14,7% des emplois indépendants, et moins de 3% des patrons. Ils sont, en moyenne, moins diplômés que leurs aînés, et ce, malgré le mouvement général d'augmentation du niveau scolaire des jeunes générations. Ce sont donc surtout les jeunes qui n'ont pas réussi leurs études qui se tournent vers l'informel.

Lorsqu'ils s'installent à leur propre compte dans le secteur informel, les jeunes se dirigent principalement vers le commerce de détail hors magasin ensuite dans « autres industrie et agro-alimentaire » et « service ». Par ailleurs, ils sont beaucoup plus nombreux à travailler sur la voie publique et à leur domicile sans installation particulière, ce qui témoigne de la difficulté à trouver un local approprié. Lorsqu'ils intègrent des UPI déjà existantes, c'est encore principalement dans le commerce et les services qu'ils le font. Si 38,2% d'entre eux sont intégrés dans la branche commerce, 7,7% font du commerce de gros ou de détail dans des magasins.

On peut aussi mettre en évidence le rôle de l'apprentissage. Tandis que la plupart des actifs du secteur informel ont acquis leur qualification seul, par la pratique, le mode d'apprentissage dominant chez les jeunes est l'acquisition d'une qualification dans une petite entreprise. Il convient en outre de souligner la faiblesse du transfert de qualifications du secteur formel vers le secteur informel, qui concerne seulement 1,5% des actifs informels, et parmi lesquels une minorité de jeunes.

Le niveau d'études : un atout même dans l'informel

Le niveau d'études est un atout pour les travailleurs informels. Ainsi, parmi les chefs d'UPI, ceux qui possèdent un niveau supérieur au CM2 ont d'autant plus de chance d'être patrons, et d'autant moins de chance de travailler à leur propre compte, notamment en situation d'auto-emploi. Si l'on

considère la main-d'œuvre, en dessous du CM2 on trouve d'abord les apprentis non payés, les apprentis payés, les associés et les salariés. **Le niveau d'études constitue ainsi un atout pour les travailleurs informels, au sens où il permet d'accéder à de meilleurs statuts.**

En outre, plus le niveau d'études augmente, moins les actifs informels exercent sur la voie publique : ceux qui sont peu diplômés accèdent plus fréquemment aux emplois les plus pénibles. Finalement, même si la spécificité des activités informelles se prête mal à la valorisation d'un savoir scolaire, la rémunération perçue par les actifs est une fonction croissante du niveau d'étude, toutes choses égales par ailleurs.

Malgré le rôle joué par le niveau d'instruction dans la hiérarchie chez les actifs du secteur informel, les possibilités de valoriser une expérience acquise dans le secteur moderne sont particulièrement limitées. D'abord, à peine 1,5% des actifs informels déclarent avoir appris le métier qu'ils exercent aujourd'hui dans une grande entreprise. Si l'on y ajoute ceux qui sont passés par une école technique, on trouve moins de 5% des informels. L'immense majorité a soit appris seule le métier, soit s'est formée sur le tas dans une unité informelle. Ensuite, la proportion d'actifs informels en provenance du secteur moderne ayant conservé la même branche d'activité est particulièrement faible.

Le secteur informel au cœur de l'économie urbaine

En premier lieu, **le secteur informel n'est pas le refuge privilégié des migrants.** La proportion de migrants est plus faible dans le secteur informel que dans le secteur formel (respectivement 38,5% et 43,5%). On pourrait objecter que les migrants sont d'autant plus présents dans le secteur formel que leur date d'arrivée dans la capitale est ancienne. Il faut voir dans ce résultat le fait que Dakar, de par son statut de capitale administrative et de poumon économique du pays, concentre de nombreuses institutions scolaires et universitaires, ainsi que les plus importantes des entreprises du secteur moderne. La capitale draine donc une fraction importante de la population la plus scolarisée du pays, qui intégrera souvent le secteur formel (privé ou public).

En second lieu, **le secteur informel n'est pas un segment du marché du travail réservé à la "main-d'œuvre secondaire des ménages"** (hors chef de ménage), qui n'apporterait qu'un revenu d'appoint à l'économie familiale. Ainsi, 60% des chefs de ménages actifs occupés travaillent dans ce secteur.

Dynamique de création d'emplois

12,0% de ceux qui travaillent dans les UPI ont moins d'une année d'ancienneté dans leur établissement, 36,0% y travaillent depuis 2 à 4 ans, 25,0% ont une ancienneté de 5 à 9 ans, et 27,0% sont là depuis plus de 10 ans. Le statut des actifs joue sur l'ancienneté dans l'emploi. Chez les dirigeants d'UPI, les patrons viennent en tête avec en moyenne 10,7 années d'ancienneté, ensuite suivent les travailleurs indépendants et les associés. Du côté des employés, l'ancienneté dans l'emploi est en moyenne plus importante pour les apprentis payés et les aides familiaux que pour les autres types de statuts. Ce dernier point s'explique, d'une part, par la rémunération des apprentis et par le lien de parenté des aides familiaux avec leur chef d'UPI, et d'autre part, par la prédominance des femmes dans ce dernier statut, qui souvent le conservent toute leur vie.

A Dakar, 79,6% des emplois créés par le secteur informel il y a 10 ans et plus sont des emplois de comptes propres, mais ils représentent seulement 43,2% de ceux qui ont été créés au cours de l'année passée. A contrario, 7,9% des emplois informels créés au cours de l'année passée sont des emplois salariés, mais ils représentent 2,1% des emplois les plus anciens. Ceci montre que dans le

secteur informel la tendance n'est plus à la création de son propre établissement, mais plutôt d'intégrer des UPI déjà existantes.

III.- CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, atteint 48,4 milliards de FCFA. Le capital est donc bien un facteur déterminant qui entre dans la fonction de production du secteur informel. Au niveau agrégé, ce stock est constitué essentiellement de terrains et locaux, puis de machines. La part du capital consacré aux véhicules vient en troisième position, les machines occupent dans l'industrie 34,3% du capital total. Les branches du “ *transport* ”, des “ *BTP* ” et de la “ *pêche* ” sont pourvues d'un volume moyen de capital nettement supérieur à celui des autres secteurs. Le “ *commerce de détail dans magasin* ” a une part relativement importante en capital. A l'autre extrémité, la “ *restauration* ” et plus particulièrement les “ *autres services* ” et le « *commerce de détail hors magasin* » en sont peu dotés.

Tableau 8 : Structure du capital du secteur informel

BRANCHE	UPI sans capital (%)	Montant moyen par UPI (milliards FCFA)	Montant total (milliards FCFA)	Terrains et locaux (%)	Machines (%)	Mobiliers, bureaux (%)	Véhicules (%)	Outils (%)	Autres (%)	Ensemble (%)
Industries	5,1	228,9	19,7	19,8	34,3	2,0	0,4	41,2	2,4	100,0
- Confection	6,7	225,8	4,8	23,4	67,2	4,3	-	4,5	0,7	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	6,1	167,1	7,3	36,0	47,1	1,4	-	12,3	3,2	100,0
- BTP	1,4	360,6	7,6	1,9	1,4	1,1	1,1	91,9	2,8	100,0
Commerce	12,6	78,3	10,3	64,8	11,5	10,7	-	7,7	5,3	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	11,4	199,8	6,1	55,8	16,2	13,4	-	7,5	7,1	100,0
- de détail hors magasin et carburant	13,0	41,1	4,1	78,3	4,4	6,8	-	7,9	2,7	100,0
Services	15,5	260,5	15,6	16,5	8,6	2,8	62,8	6,4	2,9	100,0
- Transport	12,7	895,4	10,7	2,7	3,0	0,8	92,0	1,1	0,4	100,0
- Restauration	-	124,5	1,4	64,0	6,6	10,7	-	12,3	6,4	100,0
- Réparation	-	188,1	1,1	53,3	21,5	4,0	0,2	14,1	6,8	100,0
- Autres services	25,2	79,8	2,5	32,5	28,2	6,0	-	22,9	10,4	100,0
Pêche	-	649,3	2,8	4,5	79,5	-	6,1	3,7	6,1	100,0
Ensemble	10,7	172,0	48,4	27,4	23,8	4,0	20,8	20,7	3,4	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Le capital du secteur informel est bien souvent constitué par du matériel déclassé, acheté déjà usagé, dont on allonge ainsi la durée de vie. **Près de 61% du stock de capital a été acquis de seconde main.** Ce résultat relatif exclut le cas des terrains, dont la qualité ne peut être envisagée sous l'angle neuf ou usagé.

En fait, il faut distinguer deux cas polaires. Si la majorité des machines et du mobilier professionnel était neuve au moment de l'achat, les véhicules professionnels (essentiellement des taxis) sont à plus de 90% des occasions. Par ailleurs, l'auto production de capital n'est pas une pratique courante, sauf en ce qui concerne les locaux où elle constitue 2,4% de la valeur du capital.

L'ensemble du capital est détenu en moyenne depuis 4,4 ans. Lorsqu'il a été acheté neuf, l'âge moyen du capital s'élève alors à 4,3 ans. D'une branche à l'autre, il n'y a pas de différence significative entre les détentions du capital, neuf ou usagé. L'âge moyen des véhicules détenus par l'informel est relativement élevé (7,2 ans) et s'élève à plus de 6 ans pour les locaux.

Dans la majorité des cas, les chefs d'unités de production informelles sont propriétaires du capital qu'ils utilisent. Toutefois la location apparaît significative pour les terrains et locaux de travail, ainsi que pour les véhicules.

Tableau 9
Caractéristiques du capital du secteur informel

TYPE DE CAPITAL	Qualité				Appartenance			
	Neuf à l'achat	Usagé	Auto-production	Total	Propriété personnelle	Location	Prêt ou propriété partagée	Total
Terrains, locaux	41,2	56,4	2,4	100,0	23,8	57,2	18,9	100,0
Machines	50,6	49,3	-	100,0	83,4	9,0	7,6	100,0
Mobilier, bureau	86,3	13,7	-	100,0	99,0	0,5	0,5	100,0
Véhicules professionnels	8,4	91,2	0,4	100,0	71,1	11,4	17,5	100,0
Outillage	34,2	65,8	-	100,0	96,4	0,5	3,1	100,0
Autres	79,5	20,5	-	100,0	95,9	1,6	2,5	100,0
Ensemble	38,3	61,0	0,7	100,0	68,3	20,3	11,4	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. La qualité du capital a pu être identifiée pour 72,6% du capital total du secteur informel ; cela est dû à l'impossibilité de déterminer la "qualité" des terrains.

Etant donné que le secteur informel ne produit pas de biens de capital, il devrait être un secteur fortement dépendant, pour l'acquisition de ses équipements. En effet, 36,1% du stock de capital informel a été acheté auprès des fournisseurs, et 33,1% auprès des ménages (famille ou amis). En fait, l'acquisition auprès des ménages concerne principalement les "terrains et locaux", les "véhicules professionnels" pour toutes les branches et, plus les "machines". Ceci s'explique toutefois ici par la part prépondérante des "terrains et locaux" dans le capital du secteur informel (cf. tableau 8).

La dépendance du secteur informel est significative pour tous les types de capitaux. Cependant, il faut noter que cette dépendance est seulement observée vis à vis des fournisseurs et des ménages. Ceci montre en fait l'absence de rôle joué par les associations de producteurs et les banques dans l'acquisition du capital du secteur informel.

Tableau 10
Origine du capital du secteur informel
(lieu d'achat en % de la valeur du capital)

BRANCHE	Famille ou amis	Clients	Fournisseurs	Usuriers	Association de	Banque	Autres	Total
Industries	23,5	36,2	38,9	0,1	-	-	1,4	100,0
- Confection	30,3	2,8	64,4	0,1	-	-	2,4	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	40,5	15,9	41,3	-	-	-	2,3	100,0
- BTP	3,8	74,6	21,5	0,1	-	-	-	100,0
Commerce	29,6	4,7	34,1	0,3	0,6	0,6	30,1	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	36,4	7,5	42,7	0,5	1,0	1,0	11,0	100,0
- de détail hors magasin et carburant	19,3	0,3	21,2	-	-	-	59,1	100,0
Services	50,0	2,2	26,6	1,0	5,4	-	14,8	100,0
- Transport	42,3		28,0	1,5	7,7	-	20,5	100,0
- Restauration	69,7	4,2	21,6	-	0,3	-	4,2	100,0
- Réparation	69,4	6,3	23,0	-	1,3	-	-	100,0
- Autres services	64,1	8,7	24,9	-	-	-	2,3	100,0
Pêche	17,9	-	76,5	-	5,6	-	-	100,0
Industries	33,1	16,2	36,1	0,4	2,2	0,1	11,9	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Financement du capital informel.

La majorité du capital est financée par l'épargne individuelle, à raison de près de 67% de sa valeur. Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel. Les prêts d'origine familiale jouent un rôle secondaire non négligeable dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement (16,6%). Le phénomène des tontines, qui caractérise une grande partie de l'Afrique sub-saharienne, est cependant inexistant dans le mode de financement du capital du secteur informel à Dakar. Quant à l'accès des unités de production informelles au système bancaire, il est inexistant (moins de 1% du capital), et ce, pour toutes les branches considérées hormis le commerce. Il en est de même pour les prêts auprès des usuriers.

Tableau 11
Mode de financement du capital du secteur informel

BRANCHE	Origine du financement (%)									Total
	Epargne, don, héritage	Prêt familial	Prêt auprès des clients	Prêt auprès des fournisseurs	Prêt auprès des usuriers	Prêt Association de producteurs	Prêt micro finance	Prêt bancaire	Autres prêts	
Industries	56,7	36,0	1,2	0,3	-	-	-	-	5,8	100,0
- Confection	88,0	7,4	3,2	-	0,1	-	0,1	-	1,1	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	71,1	12,2	0,7	0,8	-	-	-	-	15,1	100,0
- BTP	25,0	74,6	0,3	0,1	-	-	-	-	-	100,0
Commerce	88,4	6,5	0,0	0,7	-	-	0,5	2,1	1,7	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	90,1	8,5	-	0,4	-	-	-	-	1,0	100,0
- de détail hors magasin et carburant	85,9	3,5	0,1	1,1	-	-	1,2	5,3	2,8	100,0
Services	60,2	2,2	4,4	10,1	1,0	5,4	-	-	16,6	100,0
- Transport	53,3		4,8	14,4	1,5	8,0			18,0	100,0
- Restauration	63,5	8,8	0,0	2,5	-	-	-	-	25,2	100,0
- Réparation	89,5	8,4	-	2,1	-	-	-	-	-	100,0
- Autres services	74,9	5,1	7,1	-	-	-	-	-	12,9	100,0
Pêche	94,3	-	-	-	-	-	-	5,6	-	100,0
Ensemble	66,9	16,6	1,9	3,5	0,3	1,7	0,1	0,8	8,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

Investissement dans le secteur informel.

L'investissement total réalisé entre mai 2002 et avril 2003 s'élève à plus de 9 milliards de FCFA, soit 18,9% de l'ensemble du capital du secteur informel. Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est de 2,6%. Parmi les UPI possédant du capital, seules 28,1% d'entre elles ont investi, et ce quelle que soit la branche considérée.

L'investissement moyen par UPI n'est que de 32 400 FCFA pour l'ensemble des UPI, mais s'élève 128 800 FCFA quand on le rapporte au nombre d'UPI ayant investi au cours de la période. Cette moyenne cache toutefois des disparités assez sensibles selon les branches d'activité et l'âge des UPI.

Par branche, le capital investi par UPI varie dans une proportion de un à près de sept selon qu'on travaille dans l'industrie (274 600 FCFA) ou dans les services (40 100 FCFA), le commerce quant à lui se trouve à 48 000 FCFA. Les "BTP" ont réalisé le niveau d'investissement moyen le plus élevé avec plus d'un million de FCFA.

Tableau 12
Structure de l'investissement du secteur informel (valeur du capital investi et répartition des UPI selon le type d'investissement par branche)

BRANCHE	UPI avec capital qui investis-sent	Montant moyen par UPI	Montant total	Type d'investissement (% de sa valeur)						
	(%)	(Milliers FCFA)	(Millions FCFA)	Terrain et local	Machine	Mobilier de bureau	Véhicule	Outillage	Autre	Total
Industries	31,1	274,6	7 025,9	-	4,1	0,3	0,8	93,1	1,7	100,0
- Confection	30,3	46,9	284,4	-	82,7	6,6	-	7,5	3,3	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	31,8	11,9	156,6	0,5	27,7	1,8	0,2	37,2	32,6	100,0
- BTP	30,5	1 034,0	6 584,9	-	0,1	-	0,8	98,1	0,9	100,0
Commerce	24,3	48,0	1 337,4	54,8	23,2	12,2	-	5,4	4,4	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	24,4	182,1	1 219,0	59,3	23,6	11,8	-	1,1	4,2	100,0
- de détail hors magasin et carburant	24,3	5,6	118,4	8,8	18,9	15,9	-	49,6	6,7	100,0
Services	30,6	40,1	631,1	-	31,6	10,0	39,9	13,9	4,6	100,0
- Transport	19,2	212,6	424,8	-	37,3	1,7	59,0	1,4	0,6	100,0
- Restauration	40,0	12,3	54,5	-	-	39,6	-	47,6	12,7	100,0
- Réparation	30,1	27,1	43,7	-	49,5	-	2,0	41,8	6,7	100,0
- Autres services	31,2	14,1	108,1	-	18,2	32,0	-	34,3	15,4	100,0
Pêche	39,1	80,8	137,2	-	5,1	-	-	10,2	84,7	100,0
Ensemble	28,1	128,8	9 131,6	8,0	8,8	2,7	3,3	73,5	3,6	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

L'étude de l'investissement selon l'âge des UPI montre l'importance de la contribution des établissements créés il y a plus d'un an. Les établissements informels ayant investi durant les douze derniers mois sont en fait des UPI qui ont une durée de vie supérieure à une année, phénomène plus marqué dans les BTP et le transport. Le montant moyen investi est de 131 400 FCFA pour les UPI de plus d'une année contre 6 250 FCA pour les UPI créées depuis moins d'une année.

La structure de l'investissement est très différente de celle du capital détenu dans l'informel. Le poids des investissements en matière de terrains et locaux (8,0%) est moindre que pour l'ensemble du capital et les machines occupent (8,8%) de l'investissement total; les outillages composent l'essentiel de l'investissement avec 73,5% et cet investissement se situe dans les industries et les services essentiellement.

La qualité du capital acheté durant l'année écoulée est peu différente de celle de l'ensemble du capital informel. Toutefois l'investissement dans les "matériels et mobilier de bureau" et "autres" s'est porté pour plus de 90% sur du matériel neuf.

Donc, non seulement le taux d'investissement global du secteur informel est faible, mais la part consacrée aux véritables investissements de capacité d'établissements engagés dans un processus de croissance du stock physique ne représente qu'une part congrue de l'ensemble.

Emprunt dans le secteur informel.

On a vu que le secteur informel autofinçait la majeure partie du capital accumulé. Mais on peut s'interroger sur l'importance du recours à l'emprunt pour financer d'autres usages liés à l'activité (fonds de roulement, besoins de trésorerie, etc.).

En fait, sur l'année, 10,5% des UPI ont emprunté pour un montant de plus de 6,1 milliards de F CFA. Le pourcentage d'entreprises emprunteuses varie peu selon l'activité, les services empruntent moins (7,4% des entreprises), dans les commerces on compte le plus d'emprunteurs (13,8%), l'industrie vient en seconde position avec 8,1% en général.

Les sommes empruntées sont importantes dans les établissements des industries hors confection et ceux des "commerces de détail hors magasin". Ils représentent à eux seuls plus de la moitié du total emprunté. Les UPI des industries hors confection et de la branche transport ont emprunté en moyenne respectivement 890 000 FCFA et 898 000 FCFA par an. Les autres branches empruntent des montants bien inférieurs.

Sur les 29 500 UPI qui ont emprunté au cours de l'année, 15 000 ont contracté leurs prêts de façon "informelle" auprès de la famille ou des amis du chef d'établissement. C'est ce qui explique que dans la majorité des cas, aucun contrat n'est nécessaire ou un simple accord suffit entre les parties prenantes.

Les banques ne prêtent pas au secteur informel. De même, les clients, les usagers, les associations de producteurs et « autres » n'ont prêté qu'à moins de 5% des UPI emprunteuses. Les institutions de micro-crédits et les fournisseurs ont accordé des crédits aux UPI (essentiellement dans le "transport" et le "commerce"), à hauteur respectivement de 18,9% et 15,6% des UPI emprunteuses. La valeur des prêts que ces derniers ont consenti représente 34,6% du total des emprunts.

Ces emprunts sont consacrés en majorité à l'achat des matières premières, 84,1% pour les "autres industries et agroalimentaire", 69,5% pour la "restauration" et 58,7% pour la "confection", à l'achat de marchandises pour la branche "commerce" à plus de 90% et enfin à l'amélioration des machines et de l'outillage (77,9%) dans la "réparation", et à l'amélioration du lieu de travail dans le "transport". Par contre, les UPI n'ont pas recours à l'emprunt pour payer les salariés, rembourser des dettes, l'extension de l'établissement ou pour former de la main-d'œuvre.

Enfin, 47,2% des UPI emprunteuses déclarent n'avoir rencontré aucun problème de remboursement. Pour celles qui ont eu des difficultés, si les UPI du secteur des "BTP" évoquent comme difficulté principale la mauvaise conjoncture, par contre pour le transport c'est un problème de taux d'intérêt élevé qui se pose et enfin c'est essentiellement l'échéance souvent très courte qui est incriminée par le commerce et autres services.

Tableau 13 : Emprunt dans le secteur informel

BRANCHE	UPI qui empruntent (%)	Montant moyen par UPI qui emprunte (Milliers FCFA)	Montant total (Millions FCFA)
Industries	8,1	443,4	3 104,3
- Confection	9,7	64,6	132,5
- Agroalimentaire et autres industries	7,3	889,9	2 857,5
- BTP	8,2	65,7	114,2
Commerce	13,8	116,4	2 103,3
- de détail dans magasin et commerce de gros	15,8	163,2	794,2
- de détail hors magasin et carburant	13,2	99,1	1 309,1
Services	7,4	207,8	918,7
- Transport	6,3	898,4	669,8

- Restauration	16,8	32,9	63,7
- Réparation	12,0	62,1	42,4
- Autres services	3,4	134,9	142,7
Ensemble	10,5	207,7	6 126,3

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

IV.- PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE

Le poids du secteur informel.

Si l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois est aujourd'hui universellement admise, le poids de la production de ce secteur reste un enjeu de première taille. **Le chiffre d'affaires annualisé du secteur informel non agricole et de l'activité de la pêche artisanale à Dakar a atteint 820,2 milliards de FCFA au cours de l'exercice 2002/2003 (avril 2002/mars 2003).** Près de 56% de ce montant provient des activités commerciales, le secteur " services " en réalisant 17,7%, le secteur industriel 24,3%, et la pêche le reste. Cependant, étant donné la part prépondérante du commerce au sein du secteur informel, il est plus pertinent de raisonner en termes de production ou de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce dernier⁽²⁾. Ainsi, **le secteur informel de la capitale a produit pour 508,8 milliards de FCFA de biens et services et a créé 356,3 milliards de FCFA de valeur ajoutée.** La valeur ajoutée du secteur informel de Dakar représente 10,7% du PIB national, et 13,1% du PIB marchand non agricole.

Tableau 14
Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel
(données annuelles en milliards de FCFA)

BRANCHE	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée
Industries	199,3	196,4	134,5
- Confection	52,2	51,6	33,9
- Agroalimentaire et autres industries	78,9	76,6	38,8
- BTP	68,2	68,2	61,8
Commerce	456,1	157,4	129,9
- de détail dans magasin et commerce de gros	196,0	70,0	59,9
- de détail hors magasin et carburant	260,1	87,4	70,0
Services	145,2	135,4	77,7
- Transport	59,4	52,2	30,1
- Restauration	43,7	41,6	13,7
- Réparation	10,2	9,7	7,5
- Autres services	31,9	31,9	26,4
Pêche	19,6	19,6	14,2
Ensemble	820,2	508,8	356,3

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

La structure de la production et des coûts.

Alors que les commerces informels contribuent pour 55,6% au chiffre d'affaires total, ils ne représentent que 30,9% de la production et 36,5% de la valeur ajoutée totale du secteur informel.

²⁾ La différence entre le chiffre d'affaires et la production provient des produits achetés pour être revendus en l'état.

Le reste de la valeur ajoutée est partagé entre l'industrie, les services et la pêche avec des pourcentages respectifs de 37,7, 21,8 et 4,0%.

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la rémunération du travail dépendant (essentiellement salarié) ne dépasse pas 8% et correspond presque uniquement à des salaires directs. Le “*BTP*” se distingue des autres branches, avec une masse salariale relativement importante qui représente 19,6% de la valeur ajoutée. Suivent ensuite la “*pêche*” et la “*restauration*”, avec respectivement 18,2% et 12,9% de masse salariale. Cette importance des salaires s'explique par la plus forte présence d'UPI employant des salariés. Mais, d'un point de vue plus général, **le faible poids de la masse salariale est une des caractéristiques principales du secteur informel.**

Le montant total des impôts indirects (net des subventions directement liées à l'activité) est très faible. **L'Etat ne perçoit que 2,2% de la valeur ajoutée du secteur informel**, principalement sous forme de patente, mais aussi d'impôts locaux, de droits d'enregistrement et de bail. Le secteur des “*commerces de détail dans magasin et commerce de gros*” est celui qui subit la plus forte ponction de l'administration (6,6% de la valeur ajoutée est affectée aux taxes). **Il existe donc ici un gisement fiscal potentiel pour l'Etat**, qu'il conviendrait d'étudier en détail, pour tenir compte des spécificités de ce secteur. La mise en place d'un système viable de taxation du secteur informel doit être modulée en fonction de la rentabilité réelle des UPI (très faible pour la majorité). Il doit aussi chercher à minimiser les coûts de recouvrement de l'impôt, a priori très élevés, compte tenu de l'atomisation des UPI.

Enfin, l'excédent brut d'exploitation (EBE), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin le plus important, puisqu'il atteint en moyenne 90,1%. Il n'est même jamais inférieur à 80%, quelle que soit la branche considérée. Il ne faut cependant pas assimiler l'EBE à la rémunération du capital, dans la mesure où la plus grande partie revient à la rémunération du travail des travailleurs à leur propre compte et des petits patrons.

Tableau 15
Structure de la production et des coûts du secteur informel en (%)

BRANCHE	Structure par branche			Taux de valeur ajoutée	Décomposition de la valeur ajoutée			
	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée		Masse salariale	Impôts et taxes	Excédent Brut d'exploitation (EBE)	Total
Industries	24,3	38,6	37,7	68,5	13,5	0,4	86,1	100,0
- Confection	6,4	10,1	9,5	65,7	6,6	0,6	92,9	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	9,6	15,1	10,9	50,7	9,7	0,8	89,5	100,0
- BTP	8,3	13,4	17,3	90,6	19,6	0,0	80,4	100,0
Commerce	55,6	30,9	36,5	82,5	1,8	4,5	93,7	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	23,9	13,8	16,8	85,6	2,2	6,6	91,2	100,0
- de détail hors magasin et carburant	31,7	17,2	19,6	80,1	1,4	2,4	96,3	100,0
Services	17,7	26,6	21,8	57,4	6,6	1,4	92,0	100,0
- Transport	7,2	10,3	8,4	57,7	7,5	2,8	89,8	100,0
- Restauration	5,3	8,2	3,8	32,9	12,9	0,4	86,7	100,0
- Réparation	1,2	1,9	2,1	77,3	5,8	1,6	92,6	100,0
- Autres services	3,9	6,3	7,4	82,8	1,9	0,1	97,9	100,0
Pêche	2,4	3,9	4,0	72,4	18,2	0,5	81,3	100,0

Ensemble	100,0	100,0	100,0	70,0	7,7	2,2	90,1	100,0
----------	-------	-------	-------	------	-----	-----	------	-------

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la production.

Les performances économiques du secteur informel.

L'analyse des principaux agrégats moyens par unité de production montre l'échelle réduite de l'activité dans le secteur informel. La production annuelle se situe autour de 1,8 millions FCFA, tandis que la valeur ajoutée est de l'ordre 1,2 millions de FCFA.

La hiérarchie de l'échelle d'activité des différentes branches dépend fortement de l'indicateur retenu. En termes de chiffres d'affaires, les UPI de la pêche et du commerce sont celles qui brassent les plus gros volumes d'activité, avec respectivement, en moyenne, 372 500 et 275 700 FCFA par mois. Par contre, les UPI commerciales apparaissent beaucoup plus "petites" lorsqu'on prend en compte le niveau de production. Elles ont une production moyenne évaluée à 96 200 FCFA par mois, niveau le plus bas comparé aux autres branches du secteur informel. Malgré la faible part des consommations intermédiaires, les UPI commerciales se retrouvent à la dernière place en terme de valeur ajoutée avec 78 700 FCFA. Cette valeur est celle la plus faible pour l'ensemble du secteur. De l'autre côté, les UPI de la pêche se trouvent toujours en haut de l'échelle quel que soit l'indicateur retenu.

Si l'on pousse un peu plus l'analyse au niveau plus fin des branches d'activités, trois branches se démarquent des autres à cause du niveau de leur valeur ajoutée relativement élevée : les "BTP" (227 000 FCFA par mois), le "transport" (224 500 FCFA par mois) et le "commerce de détail dans magasin et commerce de gros" (155 900 FCFA par mois) en plus de la "pêche" (271 300 FCFA par mois). De l'autre côté, l'"Agroalimentaire et autres industries", le "commerce de détail hors magasin et de carburant" ainsi que les "Autres services" apparaissent comme les parents pauvres du secteur informel avec une valeur ajoutée mensuelle moyenne ne dépassant pas 80 000 Fcfa.

Tableau 16
Quelques indicateurs moyens du niveau d'activité des unités de production informelles

BRANCHE	Valeur moyenne en 1000 FCFA par mois				Productivités apparentes		
	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée	Excédent Brut d'exploitation (EBE)	VA/L1	VA/L2	VA/K
Industries	181,4	179,2	122,8	105,9	60,6	0,31	0,54
- Confection	184,1	182,0	118,5	110,3	63,7	0,29	0,52
- Agroalimentaire et autres industries	147,0	143,5	74,7	66,9	41,1	0,20	0,45
- BTP	250,4	250,4	227,0	182,6	86,6	0,49	0,63
Commerce	275,7	96,2	78,7	73,3	66,8	0,31	1,00
- de détail dans magasin et commerce de gros	522,9	185,8	155,9	140,0	110,3	0,39	0,78
- de détail hors magasin et carburant	199,9	68,7	55,0	52,9	49,8	0,26	1,34
Services	216,5	199,1	111,3	102,8	69,6	0,34	0,43
- Transport	459,0	392,4	224,5	202,3	142,4	0,58	0,25
- Restauration	358,0	339,6	111,5	96,8	56,8	0,29	0,90

- Réparation	145,5	138,8	105,8	98,6	34,4	0,14	0,56
- Autres services	83,5	83,5	68,6	67,5	57,1	0,33	0,86
Pêche	372,5	372,5	271,3	220,5	124,3	0,49	0,42
Ensemble	235,7	147,8	102,1	91,9	66,2	0,32	0,59

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. VA: valeur ajoutée. L1: nombre de travailleurs. L2 : nombre d'heures de travail par mois. K : valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 mensuelle est exprimée en milliers de Fcfa/travailleur. VA/L2 est exprimée en milliers de Fcfa/heure

Une très forte hétérogénéité interne au secteur informel.

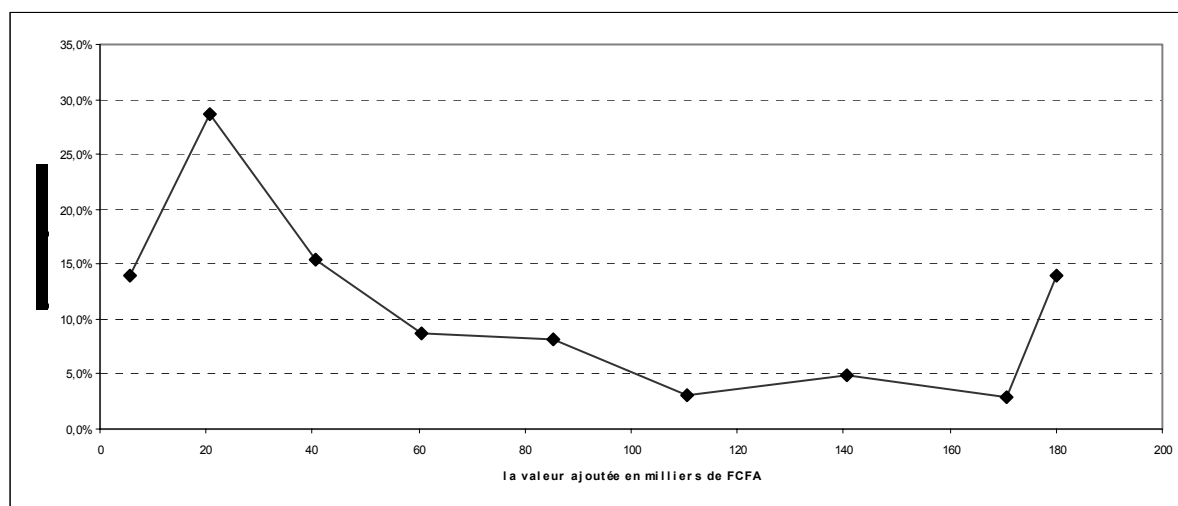
Si les valeurs moyennes du chiffre d'affaires, de la production ou de la valeur ajoutée par UPI sont faibles lorsqu'on les compare à celles des entreprises du secteur formel, elles n'en donnent pas moins une image trompeuse des performances du secteur informel dans son ensemble. En effet, **il existe une très forte hétérogénéité au sein du secteur informel**. Pour quelques établissements qui réalisent de très bonnes performances, l'immense majorité des UPI sont proches du niveau de subsistance.

Nous ne chercherons pas ici à dégager une typologie des UPI informelles en fonction de leurs performances, étant donnée l'approche macro-économique que nous avons retenue pour ces premiers résultats. Ce thème sera traité dans une analyse ultérieure. Par contre, nous nous pencherons sur quelques éléments mettant en évidence l'hétérogénéité du secteur informel.

En premier lieu, si la valeur ajoutée mensuelle moyenne dans le secteur informel est de 102 100 FCFA, près des trois quarts des UPI ne génèrent pas plus de 100 000 FCFA par mois et 58% dégagent une valeur ajoutée de moins de 50 000 FCFA par mois. Le graphique 2 illustre clairement les inégalités au sein du secteur informel.

En second lieu, il convient de distinguer deux types d'UPI : celles qui sont enregistrées, largement minoritaires et qui constituent le secteur informel haut de gamme, et celles qui ne le sont pas, beaucoup plus nombreuses, mais aussi beaucoup moins performantes.

Graphique 2
Distribution des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle



Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Enfin, si l'on considère un critère de classification plutôt économique, l'emploi de salariés est un facteur discriminant des UPI en terme de performance économique. En effet, plus de 9% de la valeur ajoutée totale dégagée par l'ensemble du secteur informel proviennent des 9 600 UPI employant au moins un salarié.

Tableau 17
Performances comparées des UPI avec et sans salariés
(valeur mensuelle en milliers de FCFA)

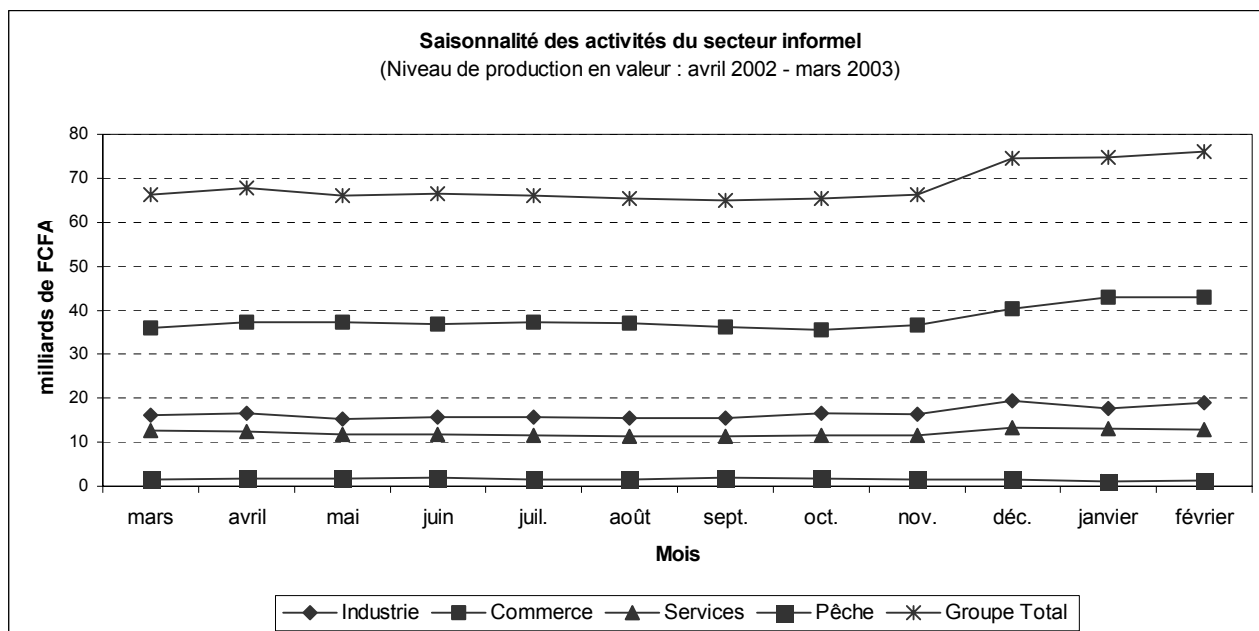
TYPE D'UPI	Chiffre d'affaires		Production		Valeur ajoutée		Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Avec salariés	894,4	600	594,7	329	362,0	225	268,2	178
Sans salarié	212,4	98	132,0	56	96,8	36	89,3	34
Ensemble	235,7	105	147,8	60	105,8	38	95,4	37

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Une faible saisonnalité des activités du secteur informel.

L'enquête permet de mettre en évidence la dynamique mensuelle du rythme d'activité sur un an, entre avril 2002 et mars 2003. Si le rythme est globalement étale, les UPI connaissent un niveau maximum de leurs activités en fin et début d'année, pour connaître un ralentissement et atteindre son niveau minimum entre août, septembre et octobre. Ainsi, 41,8 % des UPI affirment en effet que leur production atteint le seuil minimum au cours du mois d'août. Il faudrait une série de données sur plusieurs années pour pouvoir conclure qu'il s'agit d'un effet saisonnier durable, mais on peut raisonnablement avancer que cette chute est liée à la saison des pluies (notamment pour le BTP).

Graphique 3



Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

L'insertion du secteur informel dans le système productif.

Pour apprécier le niveau d'intégration du secteur informel au tissu productif local, il convient d'identifier, en amont, la provenance des consommations intermédiaires, et, en aval, quels sont les segments de la demande auxquels s'adresse le secteur informel.

En aval, les intrants (les fournisseurs)

Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial. Plus de 87% des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels, et 83,6% auprès de commerces informels. Si l'on ajoute à ce circuit interne au secteur informel les unités de production pour qui le principal fournisseur est un ménage (cas très courant dans la "restauration" et la "confection", la proportion d'UPI qui dépend du secteur formel (public ou privé) pour ses intrants est seulement de 8,1%.

Lorsqu'elles se fournissent auprès du secteur formel, ce sont les grands commerces plus que les grandes entreprises de production qui sont sollicités. En pourcentage d'UPI, le poids des importations directes est extrêmement faible, de l'ordre de 0,1%. Cette source d'approvisionnement concerne exclusivement la branche "confection". Quant aux liens avec le secteur public, ils sont ténus et concernent surtout la branche "Industries".

En pourcentage de la valeur des consommations intermédiaires, la hiérarchie par type de fournisseurs est conservée, même si le poids relatif du secteur moderne s'accroît, dans la mesure où les établissements informels les plus importants sont aussi ceux qui sont le plus liés au secteur formel. **Environ 85,4% des intrants proviennent du secteur informel, et 10% du secteur privé formel.** Les branches informelles les plus dépendantes du secteur formel sont les "transports" (56,5% des intrants), la "réparation" (35,1%), les "BTP" (29,5%), et les "autres industries et agro-alimentaire" (19,6%).

Il faut noter qu'en termes de montant, le poids des intrants importés directement de l'étranger est négligeable.

Tableau 18
Origine des matières premières consommées par le secteur informel
(en % de la valeur)

BRANCHE	ORIGINE							Ensemble
	Secteur public et parapublic	Grandes entreprises privées commerciales	Petites entreprises commerciales	Grandes entreprises privées non commerciales	Petites entreprises non commerciales	Ménages	Importation directe	
Industries	0,1	14,0	73,6	1,2	9,1	2,0	ε	100,0
- Confection	-	2,3	94,7	-	1,8	1,0	0,2	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	0,1	17,9	66,2	1,7	11,8	2,4	-	100,0
- BTP	-	29,5	70,5	-	-	-	-	100,0
Commerce	-	6,5	93,5	-	-	-	-	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	-	-	100,0	-	-	-	-	100,0
- de détail hors magasin et carburant	-	7,9	92,1	-	-	-	-	100,0
Services	-	3,8	85,0	0,2	1,8	9,2	-	100,0
- Transport	-	-	43,5	56,5	-	-	-	100,0
- Restauration	-	3,3	85,1	-	1,9	9,8	-	100,0
- Réparation	-	35,1	64,9	-	-	-	-	100,0
- Autres services	-	3,2	96,3	0,5	-	-	-	100,0
Ensemble	ε	9,3	80,1	0,7	5,3	4,6	ε	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Si le secteur informel n'importe presque pas directement, cela ne signifie pas pour autant qu'il ne commercialise pas de produits étrangers. 10,2% des UPI vendent des produits étrangers, et leur chiffre d'affaires représente 2,3% du chiffre d'affaires total du secteur informel. **Le commerce informel est un des principaux vecteurs de diffusion des produits étrangers.** La branche "commerces de détail dans magasin et commerce de gros" est la plus concernée : 29,5% des UPI de cette branche vendent des produits étrangers.

L'origine de production des produits étrangers montre un indice de la forte pénétration des produits des pays africains, vendus par le secteur informel aux ménages sénégalais. Les pays africains sont les premiers fournisseurs de produits étrangers, 37,1% des unités informelles commercialisant des produits étrangers mettent sur le marché des biens en provenance de ces pays. Ces UPI commercialisant des produits provenant de pays africains représentent plus de 19,5% du chiffre d'affaires des UPI vendant des produits étrangers. Ceci marque une certaine intégration régionale entre le Sénégal et ses voisins. Cependant près de 50% de ce chiffre d'affaire provient

des UPI vendant des produits des pays développés. Par ailleurs, on peut noter la part relativement importante de la France, 10,3% des UPI vendant des produits étrangers commercialisent des produits de ce pays, avec une part du chiffre d'affaires presque égale à celle des UPI vendant des produits étrangers en provenance de l'Afrique.

Tableau 19
Pays d'origine des produits étrangers commercialisés par le secteur informel

Pays de provenance	Répartition des UPI commercialisant des produits étrangers (%)	Répartition du chiffre d'affaires des UPI commercialisant des produits étrangers (%)
Asie hors Japon	5,8	9,9
Afrique	37,1	19,5
Autres PED	1,1	0,2
France	10,3	19,4
Autres pays développés	13,5	29,4
Non déterminé	32,1	21,6
Total	100,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

En amont, la demande (les clients)

La satisfaction des besoins des ménages constitue le principal débouché de la production informelle. Ce résultat, déjà mis en évidence au vu de la spécialisation sectorielle des unités informelles, est confirmé par l'analyse des clients du secteur informel. Plus de 90% des chefs d'UPI déclarent que l'essentiel de leur clientèle est formée par les ménages. Cette proportion est minimale pour la pêche artisanale avec 54,4%.

Lorsque les ménages n'apparaissent pas comme les principaux clients, ce sont les entreprises informelles commerciales (4,3%) qui constituent la destination finale des produits des UPI. La dépendance à l'égard du secteur formel (privé ou public) est totalement marginale pour assurer des débouchés au secteur informel. Seuls 2,2% des chefs d'UPI déclarent vendre leurs produits au secteur formel.

Cette question de la sous-traitance mérite une attention particulière. On a souvent souligné l'importance de l'articulation secteur formel/secteur informel comme facteur de réussite des pays d'Asie de l'Est. La sous-traitance est un mode d'organisation de la production où un donneur d'ordre fournit à une UPI la matière première qu'elle transforme et qu'elle revend au même donneur d'ordre. Au niveau agrégé, 16,2% des UPI sont engagées dans un processus de sous-traitance. Les branches "*BTP*" et "*confection*" sont les principales concernées.

Enfin, **le secteur informel est presque exclusivement tourné vers le marché intérieur** puisque seulement 0,1% des UPI exportent leurs produits. Il s'agit de quelques UPI de "l'industrie agroalimentaire et autres industries".

L'enquête permet de **quantifier** l'importance de chaque composante de la demande adressée au secteur informel. Au total, plus de 83% du chiffre d'affaires réalisé par le secteur informel provient des ménages et 11,6% des commerces informels. Ce résultat provient du fait que près de 11% des ventes de produits transformés par les industries informelles est destiné à d'autres commerces informels (dont 11,2% pour l'"*agro-alimentaire et les autres industries*" et 10,2% pour la

“ confection ”). Les consommations intermédiaires du secteur privé formel non commercial de production en provenance du secteur informel ne comptent que pour 0,2% du chiffre d'affaires total de ce dernier. De même les produits informels vendus chez les grands commerçants du secteur formel représentent une part négligeable (1,1%) du chiffre d'affaires total du secteur informel.

Seule une branche semble se démarquer du schéma de quasi-exclusivité de la consommation finale des ménages. Il s'agit de la "pêche" qui réalise 26,5% de son chiffre d'affaires en vendant à des commerces formels. L'autoconsommation des produits, soit par le chef d'UPI, soit par l'UPI est quasi-inexistante.

Tableau 20
Destination du chiffre d'affaires du secteur informel (en %)

Branche	Secteur de demande							Total
	Secteur public et parapublic	Grandes entreprises privées commerciales	Petites entreprises commerciales	Grandes entreprises privées non commerciales	Petites entreprises non commerciales	Ménages	Exportation directe	
Industries	ε	1,8	5,1	0,4	1,6	90,9	0,3	100,0
- Confection	-	-	7,3	0,3	-	92,4	-	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	ε	3,2	7,7	-	3,7	84,8	0,6	100,0
- BTP	-	1,5	0,2	0,9	0,2	97,1	-	100,0
Commerce	0,1	0,8	17,9	-	1,0	80,2	-	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	0,1	-	23,5	-	2,3	74,1	-	100,0
- de détail hors magasin et carburant	0,1	1,5	13,3	-	-	85,1	-	100,0
Services	1,5	4,8	1,1	0,1	3,7	88,8	-	100,0
- Transport	1,4	-	1,8	-	8,8	87,9	-	100,0
- Restauration	0,9	4,8	0,6	0,4	-	93,4	-	100,0
- Réparation	7,4	2,3	-	-	0,1	90,2	-	100,0
- Autres services	0,8	15,7	1,0	-	-	82,6	-	100,0
Pêche	-	26,5	18,2	-	-	55,3	-	100,0
Ensemble	0,3	2,5	11,6	0,1	1,6	83,8	0,1	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Concurrence et formation des prix.

Exclusivement réalisée sur le marché intérieur, **l'activité du secteur informel s'exerce dans un environnement hautement concurrentiel**. Moins de 2% des unités de production déclarent ne pas connaître de concurrents directs. Mais, cette concurrence est avant tout interne au secteur informel lui-même. En effet, moins de 7% des UPI entrent directement et principalement en compétition avec les grandes entreprises du secteur formel. Plus de 75% de chacun des trois secteurs "service, industrie, commerce" estiment que leurs principaux concurrents sont des UPI.

Tout se passe comme si les grandes entreprises du secteur formel n'existaient pas, ou qu'elles servaient un segment de la demande totalement déconnecté de celui qui s'adresse au secteur informel. Seuls la "restauration" et le "BTP" rapportent la concurrence des grands établissements du secteur formel et encore dans des proportions respectivement de 15,5% et 8,3%. En fait de concurrence, les établissements industriels informels doivent lutter sur deux fronts : d'une part

avec leurs pairs des industries informelles, et d'autre part avec leurs homologues des commerces informels.

Tableau 21
Origine de la concurrence subie par le secteur informel (en % des UPI)

Branche	Principal concurrent						Total
	Grandes entreprises privées commerciales	Petites entreprises commerciales	Grandes entreprises privées non commerciales	Petites entreprises non commerciales	Ménages	Autres	
Industries	2,9	45,7	2,0	39,4	8,4	1,6	100,0
- Confection	-	46,1	-	42,7	8,2	3,0	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	1,7	57,5	2,2	25,0	12,7	1,0	100,0
- BTP	8,3	21,7	3,4	65,1	-	1,5	100,0
Commerce	4,0	76,8	2,5	2,6	13,5	0,6	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	7,8	77,7	0,7	3,5	9,7	0,5	100,0
- de détail hors magasin et carburant	2,8	76,5	3,1	2,3	14,7	0,6	100,0
Services	4,1	33,8	5,9	40,1	11,1	5,0	100,0
- Transport	-	34,1	7,3	44,9	7,7	6,0	100,0
- Restauration	15,5	47,1	2,3	19,3	13,7	2,1	100,0
- Réparation	3,7	26,6	2,0	56,0	5,0	6,8	100,0
- Autres services	1,3	29,7	7,6	43,3	12,6	5,5	100,0
Pêche	8,1	62,9	-	25,7	-	3,3	100,0
Ensemble	3,8	57,9	3,0	22,2	11,2	1,9	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Dans le “commerce” et le “transport”, la concurrence du secteur formel apparaît négligeable, les deux secteurs formel et informel se trouvant plus dans une relation de complémentarité que de substitution.

Malgré cette complémentarité entre le secteur informel et formel, les UPI affichent presque dans l'ensemble des prix inférieurs ou égaux à ceux des grandes entreprises. Seulement 10% des UPI concurrencées par le secteur moderne déclarent avoir des prix supérieurs, c'est le cas notamment avec la branche commerce (16,4%). Par ailleurs, il n'y a quasiment pas de branches qui alignent ses prix sur ceux du secteur formel.

La faiblesse du pouvoir d'achat des clients constitue la principale raison invoquée pour expliquer le bas niveau des prix par rapport aux concurrents formels. Ce facteur joue surtout dans la “pêche artisanale”, le “transport” et les “restaurants”. La deuxième raison donnée pour expliquer les prix inférieurs dans le secteur informel est un coût du travail moins élevé, raison surtout évoquée chez les commerçants en magasin.

Notons que seules 15,1% des UPI avouent une qualité inférieure de leurs produits ou services par rapport au secteur formel. Il s'agit notamment des branches "réparation" et "agro-alimentaire et autres industries".

Le mode de formation des prix dans le secteur informel se caractérise par les deux principales composantes suivantes : marchandage avec les clients et fixation de taux de marge. Au niveau agrégé, 37,4% des UPI fixent leur prix par marchandage avec leurs clients, 28,2% déclarent établir leurs prix suivant un taux de marge fixe, et 15,8% déterminent leur prix en fonction de celui des concurrents.

A un niveau plus fin, les conditions de la concurrence en vigueur dans chaque branche jouent de façon déterminante sur la formation des prix. On peut distinguer deux types de branches :

- dans le "BTP", la "confection" et la "réparation", le marchandage est de mise. La concurrence interdit donc de se fixer un taux de marge, mais il faut négocier avec le client pour tenter de s'adjuger des parts de marché ;

- dans la "restauration", l'"industrie agroalimentaire et les autres industries" et le "commerce", la fixation d'un taux de marge sur les prix de revient domine.

L'enquête montre que 11% des UPI déclarent être soumises à des "prix officiels". Il faut voir dans cet état de fait le résultat d'une politique volontariste de la part de l'Etat, et donc en contradiction à la politique de libéralisation des marchés. Enfin, l'entente entre producteurs pour accorder un prix commun ne concerne que 5,6% des UPI, et seule la branche "transport" est véritablement concernée (à raison de 21% des transporteurs informels). L'atomisation et le faible niveau d'organisation des producteurs informels expliquent l'inexistence d'accords de branche pour fixer les prix.

Tableau 22
Mode de fixation des prix dans le secteur informel (en % des UPI)

Branches	Taux de marge	Marchandage avec le client	Fonction des prix du concurrent	Suivant le prix officiel	Suivant le prix fixé par association de producteurs	Autres	Total
Industries	21,0	49,9	16,6	8,2	2,5	1,8	100,0
- Confection	19,1	65,1	7,1	4,9	-	3,8	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	27,3	31,2	22,8	13,3	4,6	0,7	100,0
- BTP	10,1	73,1	13,1	0,8	0,7	2,1	100,0
Commerce	38,1	25,7	14,9	13,8	6,7	0,8	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	30,9	22,2	13,2	24,6	9,1	-	100,0
- de détail hors magasin et carburant	40,4	26,8	15,4	10,4	6,0	1,0	100,0
Services	18,0	43,4	17,1	9,5	7,7	4,4	100,0
- Transport	17,2	32,1	20,5	6,9	21,0	2,2	100,0
- Restauration	54,0	5,9	16,0	12,9	5,9	5,2	100,0
- Réparation	7,2	68,8	9,0	10,5	-	4,5	100,0
- Autres services	6,9	56,9	17,7	9,1	4,5	4,9	100,0
Pêche	7,3	64,7	7,3	5,2	7,3	8,1	100,0
Ensemble	28,2	37,4	15,8	11,0	5,6	2,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

V.- LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT

La nature des relations du secteur informel avec l'Etat est au cœur des enjeux portant sur le rôle que ce secteur joue dans le processus de développement des pays du tiers-monde. Paradoxalement, ce champ d'investigation qui a fait couler beaucoup d'encre reste largement inexploré. On a même longtemps cru que, par nature, il était impossible d'obtenir des données fiables sur le secteur informel. Au Sénégal, l'initiative de créer des centres de gestion agréés entre dans la volonté de l'Etat d'organiser l'information dans le secteur.

Faute d'instruments de connaissance appropriés, les pouvoirs publics adoptent les positions les plus contradictoires à l'égard du secteur informel. Ils oscillent entre une attitude répressive et une bienveillante mansuétude. Du côté de la répression, on peut citer les velléités périodiques de l'Etat de fiscaliser ce secteur, que l'on imagine capable de soulager les problèmes de déficit public. On citera encore les tentatives tout aussi régulières que vaines de déloger les commerçants ambulants qui envahissent les chaussées du centre-ville, au nom de la politique d'aménagement urbain. A l'inverse et de façon concomitante, les autorités font aussi preuve d'une forme de laxisme à l'égard d'un secteur qui exerce ouvertement en marge des régulations publiques, parce que l'Etat est conscient de son incapacité à fournir des sources d'emplois et de revenus alternatives à la population.

L'ambivalence et l'inconstance de l'Etat vis à vis du secteur informel constitue une source d'incertitude qu'il convient de lever pour que l'effort productif des entrepreneurs informels ne soit pas sans cesse contrarié.

Le secteur informel et les registres administratifs

Le type de registres administratifs mesure la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. Si par définition, la grande majorité des unités de production informelles ne possèdent pas de NINEA (Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations assimilées), cela n'implique pas nécessairement que le secteur informel ne jouisse d'aucune reconnaissance juridique de la part de l'administration, étant donnée la multiplicité des formes d'enregistrement existant à Dakar. En dehors du NINEA, cinq registres sur lesquels les unités informelles étaient susceptibles d'être inscrites existent : le code contribuable (CC), le registre du commerce, la patente, la carte professionnelle et enfin l'organisme de sécurité sociale (CSS/IPRES).

Lors de sa création, toute unité de production non constituée en société est censée suivre un certain nombre de démarches officielles pour obtenir un statut légal.

Si ces démarches sont obligatoires pour toute activité marchande, les autres registres identifiés ne sont nécessaires que dans certains cas. Ainsi, l'affiliation à la CSS/IPRES est liée à l'emploi de salariés dans l'établissement.

Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont inconnues de l'ensemble des services de l'Etat. L'affiliation la plus fréquente correspond à la patente, au registre du commerce et à la carte professionnelle, avec 5,0%, 4,3% et 2,6% d'unités informelles inscrites respectivement. Pour les autres registres, la proportion d'unités affiliées est inférieure à 1%.

En fait, **plus de 90% des UPI sont totalement inconnues des services publics**, c'est à dire qu'elles ne possèdent ni de NINEA, ni de code contribuable, qu'elles ne sont enregistrées ni au Registre du commerce, ni à la CSS/IPRES, et qu'elles ne paient pas la patente. C'est l'industrie

informelle qui se situe le plus en marge des régulations publiques. 95 établissements sur 100 n'ont aucun des cinq types de registres mentionnés ci-dessus. Seul le secteur des “ transports ” se démarque sur ce point.

Plus l'activité est marginale (que ce soit en nombre de personnes occupées, en termes de précarité du local, ou de rentabilité économique), et plus elle échappe à la vigilance de l'Etat ; à la fois parce qu'elle peut plus facilement passer inaperçue, et parce que l'Etat relâche une pression administrative jugée trop coûteuse. Dans la plupart des cas, le non enregistrement est une situation définitive, plus qu'un état transitoire s'inscrivant dans une marche longue et progressive vers la légalisation. Par ailleurs, quand une UPI a décidé de réaliser des démarches pour accéder à la légalité, elle ne le fait que partiellement.

Tableau 23
Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles (en % des UPI)

Type de registre	Taux d'enregistrement	Raison de non enregistrement							Total
		Trop cher	Démarches trop compliquées	Ne veut pas collaborer avec Etat	Non obligatoire	Ne sait pas s'il faut s'inscrire	En cours d'inscription	Autres raisons	
Ninea	0,8	8,3	15,1	5,4	26,5	37,7	4,1	2,9	100,0
Code contribuable	0,5	7,3	13,9	5,6	27,5	38,9	3,8	2,9	100,0
Registre de commerce	4,3	8,0	13,4	5,6	28,3	37,2	4,6	2,8	100,0
Patente	5,0	13,2	11,5	5,8	26,4	37,6	3,4	2,2	100,0
Carte professionnelle	2,6	6,3	12,0	6,0	31,7	38,3	2,8	2,9	100,0
CSS/IPRES	-	8,0	11,9	5,9	29,9	38,7	3,0	2,7	100,0

Source : Enquête 1-2-3, 2003, phase 2, DPS.

Enfin, malgré la multiplicité des registres potentiels, il semble que **dans le secteur informel le non enregistrement soit la norme**. Ce résultat montre l'absence de connaissance, et par conséquent, de contrôle sur ce champ de l'activité économique dans la capitale. En effet, si les unités informelles ne sont pas enregistrées, cela pourrait s'expliquer comme une fuite devant l'impôt ou une lourdeur dans les démarches administratives. Par contre, **la patente constitue le premier registre auquel elles sont enrôlées**.

Les raisons du non enregistrement

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Cette thèse est partiellement démentie dans le cas de Dakar. Quel que soit le type de registres considérés, **entre 60 et 70% des UPI ne connaissent pas la réglementation**, soit qu'elles considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait le faire. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui induit les chefs d'unités de production informelles à ne pas se déclarer.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité, qui compte moins de 6% des UPI. Entre 11% et 15% des UPI, selon le type de registre, estiment que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Enfin, le coût monétaire associé à l'enregistrement n'est invoqué que pour la patente, et encore seulement pour 13,2% de ceux qui ne s'en sont pas acquittés. Le fait de le mentionner pour le NINEA, qui est gratuit corrobore la méconnaissance de la réglementation ou la confusion au niveau des UPI.

Les activités informelles apparaissent donc plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de "contournement" de la législation en vigueur jugée inhibant. La solution au problème du non enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement. Par contre, il ne serait pas opportun de chercher à accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur le secteur informel, compte tenu de la piètre rentabilité de la plupart des UPI (voir chapitre 4).

Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel.

Si les informels n'effectuent pas les démarches nécessaires pour légaliser leur activité, existe-t-il une volonté de l'Etat de pousser les informels à s'insérer dans le cadre réglementaire ? Les résultats de l'enquête montrent que non. Ainsi, **seulement 8,4% des chefs d'UPI déclarent avoir connu des problèmes avec les agents de l'Etat au cours de l'année écoulée**. Les branches les plus touchées par ces frictions avec les agents publics sont les "*commerçants de détail dans magasin et commerce de gros*" et surtout les "*transports*", où près de 6 transporteurs sur 10 se plaignent d'avoir eu maille à partir avec l'autorité publique.

Pour la petite minorité des établissements informels qui ont eu un différend avec l'Etat, **l'objet du litige est dans 20,3% des cas un problème concernant l'emplacement de l'activité**. C'est à l'évidence la raison majeure des conflits pour les réparateurs (mécaniciens, menuisiers métalliques) et les commerçants ambulants ou exerçant sur la voie publique. De même, le contentieux à propos du paiement des impôts ou de la patente est invoqué par 20,1% des UPI.

Lorsqu'un litige survient, le différend se règle par le paiement d'une amende dans 37,0% des cas. **Le paiement d'un "cadeau", symptôme du phénomène de la corruption, représente le mode de règlement du conflit pour plus 35% des chefs d'UPI interpellés par les agents de l'Etat**. Par ailleurs, le contentieux se résout aussi souvent à l'amiable, les informels qui ont envahi la voie publique ou les abords des marchés sont contraints de déguerpir, sans doute pour se réinstaller sur la voie publique ailleurs. Enfin, quelques établissements ont dû régulariser leur situation et payer la patente, ou le conflit n'est pas encore résolu.

Peu d'UPI ont été importunées par l'Etat, et encore moins ont dû payer des amendes ou des cadeaux, les sommes déboursées sont négligeables. Ainsi le montant moyen des amendes, pour les rares UPI qui en ont payées est de 16 200 FCFA sur l'année, tandis que le montant des "cadeaux" atteint 17 300 FCFA. Les montants médians se chiffrent à 9 000 FCFA et 8 000 FCFA. En fait, ce sont les "*bâtiments et travaux publics*", les "*autres services*" et le "*transport*" qui paient le plus cher en amendes. Cela signifie que d'une part, **les sanctions monétaires de l'Etat à l'encontre du secteur informel ne constituent pas une entrave au développement de leurs activités**, et que d'autre part, le détournement de fonds publics associé à **la corruption envers le secteur informel représente un manque à gagner pour les finances publiques**, que l'on peut chiffrer à 155,7 millions de FCFA.

Tableau 24 : Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges

Branche	Problèmes avec l'Etat (en %)	Pour les UPI ayant eu des problèmes, quel a été le mode de règlement ? (en%)				Montant des paiements en milliers de FCFA			
		Amendes	Cadeaux	Autres	Total	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
						Amendes		Cadeaux	
Industries	2,9	28,4	11,0	60,6	100,0	75,4	10,0	4,0	4,0
- Agroalimentaire et autres industries	4,6	9,0	13,9	77,0	100,0	6,0	6,0	4,0	4,0
Commerce	9,5	30,2	38,5	31,2	100,0	9,4	10,0	25,1	10,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	15,8	17,8	55,3	26,8	100,0	10,0	10,0	30,7	18,0
- de détail hors magasin et carburant	7,5	38,3	27,6	34,1	100,0	9,2	5,0	16,6	8,0
Services	14,5	49,2	38,1	12,7	100,0	12,0	6,0	6,9	3,0
- Transport	59,9	52,6	43,6	3,8	100,0	12,3	6,0	7,3	3,0
- Réparation	13,6	-	-	100	100,0	-	-	-	-
Ensemble	8,4	37,0	35,4	27,6	100,0	16,2	9,0	17,3	8,0

Source : Enquête 1-2-3 , phase 2, DPS. Le montant des amendes et des cadeaux est calculé pour ceux qui ont effectivement payé.

Trois conclusions importantes doivent être tirées des résultats précédents. D'abord, il semble que l'Etat se désintéresse du secteur informel, par une politique de laisser faire caractérisée. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le secteur informel de Dakar, exception fait du transport, n'est pas harcelé par des fonctionnaires peu délicats qui utiliseraient leur position professionnelle pour obtenir illégalement des compléments de revenus.

Ce n'est que lorsque la population se porte demandeuse d'un service de l'Etat qu'elle est confrontée au phénomène de la corruption. Il est donc possible que dans certains cas, les UPI hésitent à venir s'enregistrer auprès de différents guichets publics de peur des tracasseries et d'avoir à payer des dessous de table.

Pour conforter l'hypothèse selon laquelle l'Etat ne constitue pas la contrainte majeure au développement des activités économiques informelles dans Dakar, on mentionnera le fait que seuls 8,4% des chefs d'UPI déclarent avoir eu des problèmes liés à l'excès de réglementation, d'impôts ou de taxes. 0,3% voient dans l'Etat la principale source risquant de faire disparaître leur établissement, et à peine 0,5% considèrent qu'il nuit au développement de leur activité. Dans l'ensemble, ce sont le “ *commerce* ” et le “ *transport* ” qui entretiennent les relations les plus conflictuelles avec l'Etat.

Tableau 25 : L'Etat ne menace pas les activités informelles

Branche	Problème avec l'Etat (en %)	Pour votre établissement, l'excès de réglementations, d'impôts ou taxes(en %)		
	oui	est une difficulté	menace de le faire disparaître	l'empêche de se développer
Industries	2,9	7,2	0,4	-
- Confection	0,9	7,2	0,9	-
- Agroalimentaire et autres industries	4,6	6,2	0,3	-
- BTP	1,6	9,2	-	-
Commerce	9,5	13,7	0,1	0,4
- de détail dans magasin et commerce de gros	15,8	19,7	-	1,4
- de détail hors magasin et carburant	7,5	12,0	0,1	0,1
Services	14,5	11,2	0,9	1,6
- Transport	59,9	41,1	4,5	5,9
- Restauration	3,7	2,1	-	-
- Réparation	13,6	4,9	-	-
- Autres services	1,4	4,7	-	0,8
Pêche	-	7,3	-	-
Ensemble	8,4	11,1	0,3	0,5

Formaliser l'informel ?

Si le secteur informel entretient peu de liens avec l'Etat, et que ce dernier ne semble pas pousser leurs activités hors de la légalité par une action répressive, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure le secteur informel est prêt à collaborer avec la puissance publique. En effet, pour le bon fonctionnement d'un Etat de droit, il est nécessaire que les lois soient effectivement respectées et que le secteur informel puisse s'insérer à part entière dans le cadre de la régulation officielle. Nous avons donc interrogé les chefs d'UPI pour savoir s'ils étaient prêts à se " formaliser ".

Globalement, un peu moins de la moitié des UPI (44,3%) est prête à enregistrer son établissement auprès de l'administration. Les plus favorables à la réintégration dans la légalité sont les UPI salariales, plus de 82% se disant disposées à accepter le cadre légal. Mieux, près de 5 établissements sur 10 accepteraient aussi de payer l'impôt sur leur activité.

Parmi les mesures envisagées afin de légaliser les activités informelles, les entrepreneurs ont été interrogés sur leurs opinions concernant la simplification des procédures administratives. Plus de la moitié des UPI sont favorables au principe du " **guichet unique** " pour simplifier les démarches d'enregistrement. Si l'on y ajoute ceux qui ne savent pas de quoi il retourne et pourraient se laisser convaincre par une politique active de communication, il ne reste que 12,8% des UPI pour refuser cette modalité de légalisation, soit une part infime du secteur informel que l'on peut supposer réfractaire à toute forme de collaboration avec la puissance publique.

Tableau 26
Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels (en %)

	Prêt à enregistrer son UPI auprès de l'administration	Prêt à payer des impôts sur les bénéfices	Pour simplifier les démarches d'enregistrement seriez vous favorable au principe du guichet unique ?			
			Oui	Non	Ne sait pas	Ensemble
Industries	46,9	51,3	57,6	10,6	31,9	100,0
- Confection	52,5	58,3	64,6	12,2	23,2	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	37,8	42,0	48,6	10,7	40,7	100,0
- BTP	60,0	63,5	68,5	8,8	22,7	100,0
Commerce	42,2	46,5	50,8	13,4	35,8	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	55,6	58,9	61,9	14,1	24,0	100,0
- de détail hors magasin et carburant	38,2	42,7	47,3	13,2	39,5	100,0
Services	44,2	41,9	54,3	14,4	31,3	100,0
- Transport	66,7	69,1	74,9	11,1	14,0	100,0
- Restauration	34,0	32,0	47,8	13,0	39,2	100,0
- Réparation	57,9	58,3	76,5	10,2	13,3	100,0
- Autres services	36,6	31,7	44,8	16,9	38,3	100,0
Pêche	52,4	57,2	54,5	17,5	28,0	100,0
Ensemble	44,3	47,2	53,6	12,8	33,5	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel

En fait, du point de vue de l'Etat, la légalisation du secteur informel poursuit deux objectifs. D'abord, il s'agit de réintégrer ce secteur d'activité dans les circuits officiels, pour qu'il n'ait plus à pâtir de coûts de transaction plus élevés (accès au crédit et aux programmes publics de promotion, moindre sensibilité à la corruption, etc.). Mais en contrepartie, si le traitement équitable du secteur informel est un droit, il doit s'accompagner d'obligations vis à vis de la puissance publique. En particulier, le secteur informel doit contribuer à l'effort fiscal de la Nation.

A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

L'objectif n'est pas ici d'estimer précisément la capacité contributive du secteur informel ou le rendement de l'impôt synthétique, ni d'en proposer les modalités d'exécution, mais de mettre en lumière les attentes des opérateurs informels en matière de fiscalité.

En premier lieu, il faut noter que près de la moitié des UPI est favorable à une collaboration avec l'administration. Plus de 47% se déclarent même spontanément prêts à payer des impôts. Encore faut-il que cet impôt soit adapté à leur rythme d'activité spécifique et à leur capacité contributive effective. **L'unicité de l'impôt est revendiquée par 40,7% des UPI, tandis que 25,0% la rejette.** En second lieu, la périodicité annuelle du recouvrement de l'impôt emporte l'adhésion de plus de 61% des opérateurs informels. On est cependant en droit de s'interroger sur le réalisme d'une telle déclaration, compte tenu de l'échelle et du mode de gestion des activités informelles. En effet, recouvrer une somme conséquente en une seule fois supposerait que les UPI soient en mesure de s'imposer d'épargner progressivement (mensuellement, voire toute les semaines) une partie de leurs gains, ce qui semble peu probable eu égard à leur montant. D'ailleurs, on comprend mieux ce choix de l'année, lorsqu'on interroge les chefs d'UPI sur le montant qu'ils seraient prêts à payer. En moyenne, les UPI considèrent qu'**un montant de 2 040 FCFA par mois** serait approprié. Il convient de noter l'étonnante homogénéité de l'impôt moyen désiré en fonction des branches d'activité.

Cette somme paraît dérisoire, aussi bien dans l'absolu que rapportée au chiffre d'affaires du secteur, puisqu'elle ne représente qu'un taux de pression fiscale de 0,9%. Malgré tout, cette déclaration spontanée conduit à un montant de l'ordre de **6,9 milliards de FCFA par an pour l'ensemble de l'agglomération de Dakar**. En fait, ce qu'il faut retenir de ces résultats, ce n'est pas tant un taux d'imposition souhaitable (dans aucun pays du monde le taux de contribution n'est laissé à la discrétion des contribuables), que la volonté de opérateurs informels de contribuer à l'effort fiscal du pays.

Tableau 27
le secteur informel et l'instauration d'un impôt unique (en %)

Branche	Etes-vous favorable à l'application d'un impôt unique sur l'activité				Périodicité de recouvrement souhaitée						Montant mensuel	
	Oui	Non	Ne sait pas	Total	Jour	Semaine	Mois	Trimestre	An	Total	Total (millions FCFA)	Moyenne (milliers FCFA)
Industries	41,2	23,0	35,8	100,0	4,6	0,2	24,9	10,8	59,5	100,0	149,8	1,79
- Confection	43,6	22,4	33,9	100,0	-	-	29,2	7,9	62,9	100,0	41,9	2,01
- Agroalimentaire et autres industries	34,0	25,6	40,4	100,0	9,2	0,5	22,5	8,1	59,6	100,0	61,5	1,46
- BTP	53,8	18,2	28,0	100,0	-	-	25,2	19,1	55,8	100,0	46,5	2,23
Commerce	39,9	26,3	33,7	100,0	8,4	0,5	21,7	5,7	63,7	100,0	291,9	2,28
de détail dans magasin et commerce de gros	53,9	26,5	19,6	100,0	4,6	-	23,9	6,3	65,1	100,0	93,8	3,09
de détail hors magasin et carburant	35,6	26,2	38,1	100,0	9,7	0,7	20,9	5,5	63,3	100,0	198,2	2,03
Services	40,3	25,6	34,1	100,0	8,5	1,4	22,4	7,9	59,8	100,0	106,3	1,87
- Transport	70,7	10,7	18,6	100,0	10,1	2,6	23,0	7,5	56,8	100,0	33,8	2,95
- Restauration	35,6	29,6	34,8	100,0	8,2	-	18,9	6,1	66,8	100,0	16,2	1,43
- Réparation	60,6	19,1	20,3	100,0	4,6	0,8	43,1	4,8	46,6	100,0	18,9	3,42
- Autres services	26,8	30,9	42,3	100,0	8,7	1,6	19,6	9,3	60,8	100,0	37,4	1,30
Pêche	59,4	19,1	21,5	100,0	20,0	14,6	5,2	2,7	57,4	100,0	7,2	1,78
Ensemble	40,7	25,0	34,3	100,0	7,4	0,9	22,6	7,7	61,5	100,0	555,2	2,04

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

Pour aller plus loin sur la voie de la fiscalisation du secteur informel, les UPI ont été interrogées sur la question de savoir à qui devait revenir l'impôt synthétique et à quoi il devait servir. En ce qui concerne le premier point, **les collectivités territoriales décentralisées, et plus particulièrement les communes, semblent avoir la préférence des opérateurs informels.** Si un quart d'entre eux opte pour l'administration centrale, plus de la moitié choisissent la commune, tandis que 24,1% ne se prononcent pas. Pour les opérateurs informels, l'impôt synthétique relève plus de la fiscalité locale que de l'administration fiscale centrale.

Cette orientation s'explique largement par le type d'usage qu'ils souhaitent voir affecter à leur contribution. Parmi les six options proposées, trois dominant largement. D'abord et avant tout, près de 63% privilégient **les dépenses sociales de base, dans la santé et l'éducation.** Ensuite, apparaissent **les investissements en infrastructures (routes, marchés, adduction, etc.) et les programmes d'appui aux micro-entreprises** (avec 20,8% et 10,5% respectivement des réponses). En revanche, le paiement des salaires des fonctionnaires et des coûts de fonctionnement de l'administration n'obtiennent que 0,5% et 0,4% des suffrages.

Si ces réponses ne peuvent être suivies au pied de la lettre pour affecter les dépenses publiques, elles donnent des éléments pour guider la politique. En dehors de mesures sectorielles qui leur profitent au premier chef, les opérateurs informels se montrent favorables à une fiscalité de proximité, orientées vers la satisfaction des besoins essentiels de la population, notamment des plus pauvres dont ils font partie dans leur majorité, et dont les retombées soient directement mesurables. Construire une école primaire, un dispensaire public, réhabiliter un marché, voilà autant d'actions concrètes qui légitiment l'intervention de la puissance publique. Si leurs souhaits ne mettent pas en exergue les coûts de fonctionnement inhérent aux investissements dans les

services sociaux de base, ils recourent les principaux axes prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le gouvernement du Sénégal.

Tableau 28
A quelle entité publique devrait revenir cet impôt ? (en %)

Branche	A quelle institution doit revenir l'impôt ?			Ensemble	A quoi devrait servir cet impôt?					
	Adminis- tration centrale	Commune	Ne sait pas		Education, santé	Infra- structure	Fonction- nement	Salaire fonction- naires	Fond d appui	Autre
Industries	27,2	48,9	23,8	100,0	60,5	17,5	0,5	0,1	14,6	6,6
- Confection	29,6	59,1	11,4	100,0	60,9	16,4	2,2	-	15,8	4,8
- Agroalimentaire et autres industries	24,9	40,6	34,5	100,0	62,3	16,2	-	-	12,6	8,9
- BTP	30,0	56,4	13,6	100,0	56,7	21,4	-	0,6	17,5	3,9
Commerce	23,7	53,4	22,9	100,0	65,8	21,7	0,4	0,5	8,1	3,6
- de détail dans magasin et commerce de gros	27,1	54,4	18,6	100,0	76,6	10,1	1,0	-	11,5	0,9
- de détail hors magasin et carburant	22,6	53,1	24,3	100,0	62,5	25,3	0,2	0,6	7,0	4,4
Services	23,5	49,0	27,5	100,0	60,8	21,8	-	1,3	10,5	5,7
- Transport	29,4	53,6	17,1	100,0	44,0	47,1	-	-	7,0	1,9
- Restauration	20,4	46,7	32,9	100,0	67,9	24,4	-	-	6,9	0,9
- Réparation	24	64,9	11,1	100,0	62,4	11,6	-	-	21,8	4,2
- Autres services	22,2	45,2	32,6	100,0	64,2	12,9	-	2,5	11,1	9,3
Pêche	14,9	66,4	18,8	100,0	51,4	45,5	3,2	-	-	-
Ensemble	24,6	51,3	24,1	100,0	62,9	20,8	0,4	0,5	10,5	4,9

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

Finalement, la formalisation de l'informel, qui passerait aussi par une fiscalisation du secteur, doit se concevoir comme la mise en place d'un nouveau contrat avec l'Etat, avec pour maîtres mots simplification, concertation, transparence et efficacité.

Economie de marché et intervention publique.

En fait, **le secteur informel semble avoir intégré les fondements de l'économie de marché**. La concurrence que se livre les producteurs informels est non seulement une réalité objective, mais elle est même revendiquée par la majorité. Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la meilleure façon de déterminer les prix dans leur secteur, 55,8% mettent avant les mécanismes de l'offre et de la demande. 37,1% seraient favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 7,2% voudraient que l'Etat fixe directement les prix.

Il est à noter que ce souhait ne correspond pas au mode de formation des prix en vigueur sur les marchés. **Si 11% des UPI déclarent que leurs prix sont imposés par la puissance publique, en revanche le souhait exprimé est de 7,2%**. Par ailleurs, si la situation actuelle reflète de manière très nette les fondements de l'économie de marché (37,4% à travers le marchandage avec leur clients, 28,2% adoptent un comportement de marge fixe sur le prix de revient, et 15,8% en s'ajustant au prix des concurrents) ; par contre, seules 55,8% mettent en avant les mécanismes de l'offre et de la demande comme la meilleure façon de déterminer les prix à l'avenir. Enfin, la négociation des prix par les organismes professionnels, peu pratiquée à l'heure actuelle, est appelée à jouer un rôle plus important dans le futur. Seulement 5,6% des UPI affirment y être soumises, alors que 37,1% en prônent la mise en place.

Si les principes de base de la libéralisation sont à la fois effectifs et acceptés en majorité, cela n'empêche pas les **UPI de solliciter de l'Etat une fonction d'appui à leur égard**. 64,5% souhaitent que soient mis en place des programmes de soutien et de promotion à leur égard, que ce soit en matière d'accès au crédit, de formation technique, d'assistance à la gestion ou encore pour obtenir des approvisionnements ou des machines, pour résoudre les difficultés éventuelles qu'elles rencontrent actuellement. En fait, les UPI les plus réticentes à l'égard de l'Etat sont aussi les plus marginales. Encore une fois les deux segments à l'intérieur du secteur informel se différencient sur ce point : les UPI salariales étant beaucoup plus demandeuses que les UPI familiales. Ces dernières doutent que l'Etat puisse jamais s'intéresser à leur sort.

Tableau 29
Une défiance ambiguë du secteur informel à l'égard de l'Etat

Branche	Souhaite être aidé	Mode désiré de fixation des prix			Ensemble
		Fixation par état	Fixation par association	Fixation par loi marché	
Industries	73,2	4,0	35,9	60,1	100,0
- Confection	75,2	3,7	26,0	70,3	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	70,5	3,4	38,8	57,8	100,0
- BTP	76,9	5,6	39,9	54,6	100,0
Commerce	63,7	8,9	38,5	52,7	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	56,0	14,8	39,8	45,4	100,0
- de détail hors magasin et carburant	66,0	7,0	38,1	54,9	100,0
Services	54,2	7,9	36,3	55,8	100,0
- Transport	50,8	14,1	32,3	53,5	100,0
- Restauration	50,8	14,1	32,3	53,5	100,0
- Réparation	79,7	8,4	32,0	59,6	100,0
- Autres services	52,4	0,4	34,2	65,3	100,0
Pêche	62,7	8,8	27	64,2	100,0
Ensemble	64,5	7,2	37,1	55,8	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

VI.- PROBLEMES ET PERSPECTIVES

La faiblesse des débouchés

Malgré l'amélioration sensible du contexte économique et de leurs performances, **plus de 95,0% des chefs d'unités de production informelles déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité**. Ce résultat montre avant tout que les chefs d'UPI exercent leur activité dans des conditions difficiles et que certains sont probablement obligés de continuer pour survivre.

Ces difficultés sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production, contrainte plus du côté de la demande ("manque de clientèle") que du côté de l'offre ("excès de concurrence"). 58,6% des unités informelles ont des problèmes de débouchés, 63,0% souffrent d'une concurrence excessive.

Il apparaît donc que les conditions macro-économiques en vigueur, plus que des dysfonctionnements localisés sur certains marchés (pénuries, environnement institutionnel, etc.), constituent la première pierre d'achoppement pour le développement du secteur informel. Le manque de clientèle pèse beaucoup plus fortement sur la branche « *commerce* » (62,9%), et dans une moindre mesure sur les activités d' « *industrie* ». Le manque de liquidité pèse plus sur la branche « *pêche* » (64,4%) et la branche « *commerce* » (56,3%) là où il y a le plus de concurrence. Les activités commerciales, caractérisées par de faibles barrières à l'entrée, constituent en effet le point d'accumulation des travailleurs dépourvus de savoir technique.

... menace l'existence même des unités de production informelles.

Les difficultés rencontrées sont suffisamment graves pour qu'elles entravent le développement des unités informelles, voire pour qu'elles posent un véritable problème de survie. C'est principalement dû à l'insuffisance de la demande. Si l'on y ajoute le manque de liquidité et l'excès de la concurrence, on retrouve les principaux problèmes des risques de disparition.

Tableau 30
Principales difficultés rencontrées par le secteur informel
(classées par ordre décroissant)

		Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
	Difficultés rencontrées dans le secteur informel	Trop de concurrence	58,8	70,5	52,9	53,4
	Manque clientèle	59,2	62,9	48,9	46,0	58,6
	Difficulté d'accès au crédit	52,7	56,3	43,7	64,4	52,7
	Problèmes de locaux	38,6	43,6	37,0	22,6	40,4
	Crédit trop cher	36,3	34,7	32,3	20,1	34,4
	Manque matières premières	36,5	36,8	19,8	14,6	32,9
	Problèmes d'équipements	51,1	17,8	34,4	55,6	32,1
	Problèmes d'organisation et gestion	22,1	21,3	22,2	27,6	21,9
	Problèmes techniques	22,9	10,8	12,7	10,0	14,9
	Trop de réglementations et taxes	7,2	13,7	11,2	7,3	11,1
	Manque personnel qualifié	13,4	5,2	10,6		8,7
	Autres	7,8	8,8	8,8	17,8	8,6
	Pas de difficultés	1,8	4,9	8,8	7,3	4,8

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS. Le total en colonne peut être supérieur à 100%, car il s'agit de questions à réponses multiples

Dans la hiérarchie des difficultés qui affectent les producteurs informels, le problème récurrent du crédit vient en deuxième position. Mais, plus que son coût, c'est l'accès au crédit qui semble inhiber le développement des UPI. Ce résultat met en lumière le problème de financement que rencontre le secteur informel dans Dakar.

Si le manque de liquidité est une cause de disparition possible des UPI (selon les déclarations de leur chef), il constitue surtout un frein à leur développement et **affecte fortement les conditions de production dans le secteur informel.** Ainsi, 32,9% des UPI ont des problèmes d'approvisionnement en matières premières, 32,1% se plaignent du manque de machines ou d'équipement (jusqu'à 51,1% dans l'industrie et 55,6% dans la pêche) et plus de 40% manquent de place ou exercent dans un local inadapté. On peut cependant s'interroger sur l'efficacité d'une politique plus active de crédit au secteur informel, dans la mesure où les UPI viendraient buter sur la contrainte de débouchés.

Les problèmes d'ordre technique ou organisationnel jouent un rôle très secondaire, et ne sont pas vécus par les producteurs informels comme une contrainte majeure à leur développement. Ce résultat peut s'expliquer en partie par la composition du secteur informel dans Dakar composé pour l'essentiel de commerçants de détail hors magasin, et par les expériences déjà acquises au fil des longues années d'exercice.

Les problèmes avec l'Etat (trop de réglementation, trop d'impôt), **sont très limités**, puisque seuls 11,1% des chefs d'UPI s'en plaignent.

Les problèmes de main-d'œuvre n'apparaissent que de façon résiduelle. Globalement, moins de 8,7% des UPI ont déclaré avoir rencontré des difficultés à recruter du personnel qualifié. La gestion consensuelle du travail dans le secteur informel s'explique par les liens sociaux très puissants (familiaux, ethniques, etc.) qui lient employeurs et employés. Ainsi, s'ils devaient embaucher de la main d'œuvre, **des chefs d'établissements recruteraient un membre de la famille ou un ami.** Les principaux griefs formulés par les patrons semblent être un certain manque de sérieux ou de discipline au travail et d'instabilité chez leurs employés. Et encore, cela ne touche moins de 7% des UPI employant de la main-d'œuvre.

Tableau 31
Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel
(en % des UPI employant de la main-d'œuvre)

	Industrie	Commerce	Services	Ensemble
Manque de main-d'œuvre qualifiée	16,5	3,1	10,2	11,4
Indiscipline	10,0	0,9	4,3	6,6
Instabilité des employés	8,5	0,5	9,8	6,7
Salaires trop élevés	3,9	0,5	1,9	2,5
Problèmes avec les syndicats	-	-	-	-
Autres problèmes	8,3	15,5	9,1	11,7

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

Les aides souhaitées

L'environnement macro-économique qui pèse très lourdement sur les performances des unités de production informelles, conduit les chefs d'UPI à émettre massivement le souhait d'être appuyés. **L'accès à de grosses commandes apparaît comme la modalité première des aides sollicitées.**

Cette aide est surtout réclamée par l'industrie (75,9%) et le commerce (73,1%).

Le second domaine pour lequel les UPI réclament un appui est **l'accès aux crédits**. En effet, le manque de crédits est très pénalisant pour le développement de leurs activités en particulier au niveau de la pêche.

En troisième lieu, **l'accès aux informations sur le marché est sollicité par plus de 50% des UPI**. En effet, pour faire face au manque de clientèle, les chefs d'UPI ont besoin d'informations sur les marchés existants ou potentiels.

En revanche, les activités traditionnelles des programmes d'appui aux petites et micro-entreprises (formation technique, à la gestion et à l'administration) sont assez peu mentionnées par les opérateurs informels : 32,4% pour la formation à l'organisation des comptes, 24,8% pour la formation technique. C'est dans l'industrie que le besoin en formation technique se fait le plus ressentir, avec plus de 30% des chefs d'UPI qui disent souhaiter une formation dans ce domaine.

Globalement, les requêtes des entrepreneurs informels portent beaucoup plus sur les demandes administratives (enregistrement de l'activité, accès aux informations sur le marché) et des facteurs liés au capital physique, que sur des problèmes de capital humain. Ce trait est une caractéristique propre des pays en développement, le potentiel en ressources humaines venant butter sur des contraintes physiques (pénuries, système de financement embryonnaire et inadapté, sous-capitalisation). Le tableau 32 donne les grands axes d'une intervention publique ou privée (banques, ONG, institutions de développement) en faveur du secteur informel.

Il est à noter que près de 7% des chefs d'unités informelles ne souhaitent recevoir aucune aide. Ce sont en général des UPI de petite taille qui ont pris l'habitude de travailler sans rien demander à personne et qui ne nourrissent pas de projets d'extension de l'échelle de leurs activités.

Tableau 32
Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles (en%)

	Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
Accès à de grosses commandes	75,9	73,1	56,6	66,9	70,9
Accès aux crédits	65,8	68,0	57,3	76,5	65,3
Accès aux informations sur le marché	52,4	54,7	38,9	61,6	50,9
Assistance pour l'approvisionnement	38,7	50,5	25,3	40,8	41,6
Publicité pour vos nouveaux produits	44,0	43,8	32,5	42,7	41,5
Accès à des machines modernes	63,5	23,6	40,0	75,1	40,2
Enregistrement de votre activité	47,3	37,6	34,9	35,2	40,0
Formation à l'organisation et aux comptes	34,8	32,4	28,7	30,5	32,4
Formation technique	30,8	18,9	29,4	22,5	24,8
Autre aide	6,1	9,2	11,0	27,2	8,9
Aucune aide souhaitée	2,7	7,4	11,8	2,5	6,8

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS. Le total en colonne peut être supérieur à 100%, car il s'agit de questions à réponses multiples.

Perspectives.

Pour apprécier le mode de comportement des producteurs informels, l'enquête a cherché à savoir ce qu'ils feraient dans deux cas de figure : s'ils pouvaient bénéficier d'un crédit, ou en cas de réduction de la demande.

En premier lieu, il existe bien une certaine forme de mentalité d'accumulation dans le secteur informel, mais sa structure de production limite les possibilités d'intensification. Plus de 90% des chefs d'UPI s'emploieraient à accroître leur niveau d'activité, alors que moins de 6% d'entre eux engageraient des dépenses, de consommation notamment, en dehors de leur établissement. Mais la ligne de crédit ne serait pas nécessairement affectée à un investissement supplémentaire dans l'établissement. En effet, si 41,5% des UPI utiliseraient le crédit dans le sens d'une croissance intensive (accroissement du stock de capital), une option d'ailleurs plus souvent envisagée par les « pêcheurs » et les « industriels » (respectivement 60,3% et 46,5%), 47,9% des UPI amorceraient une stratégie de croissance extensive (ouverture d'un autre établissement dans la même ou une autre branche), choix plus fréquemment retenu par les opérateurs des services (51,1%) et les commerçants (49,8%).

En cas de croissance extensive, deux cas de figure peuvent se présenter: ou bien le producteur informel cherche à créer une nouvelle unité de production dans sa propre branche, c'est notamment le cas des "commerçants", des "restaurateurs" et surtout des "transporteurs"(46,0%), ou bien il investirait dans une autre branche d'activité (surtout l'«agro-alimentaire et autres industries»). Et dans ce cas, les commerces apparaissent comme le principal pôle attractif.

Tableau 33
Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles (en % des UPI)

	Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
Croissance intensive	46,5	40,1	36,2	60,3	41,5
Accroître le stock de matières premières	10,8	23,4	5,8	13,1	15,6
Améliorer votre local	9,7	15,6	16,4	-	13,7
Améliorer votre équipement	25,5	0,9	13,5	44,3	11,8
Embaucher	0,6	0,1	0,4	2,9	0,4
Croissance extensive	43,9	49,8	51,1	27,2	47,9
Ouvrir une autre UPI même branche	27,3	35,4	31,7	14,6	31,8
Ouvrir une autre UPI branche différente	16,6	14,4	19,4	12,5	16,1
Engager des dépenses hors établissement	6,0	4,0	7,3	5,2	5,3
Autres	3,6	6,2	5,5	7,3	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

De plus, il faut noter que pratiquement **aucun chef d'établissement ne se propose d'embaucher**. Ce choix s'explique par le faible taux d'utilisation des capacités de production du secteur informel dans la conjoncture actuelle. Contrairement à ce qui en est traditionnellement attendu, **une politique de financement du secteur informel** facilitant l'accès au crédit d'unités de production déjà existantes **aurait un impact direct nul ou négligeable sur l'emploi**.

Stratégie en cas de réduction de la demande

Que se passerait-il en cas de réduction de la demande ? Marque des difficultés rencontrées, **la diversification des activités constituerait la solution potentielle privilégiée par les chefs d'unités de production informelles (37,8%)**. L'autre variable d'ajustement sur laquelle les entrepreneurs informels pourraient agir est leur bénéfice. Environ 22% d'entre eux réduiraient

leurs marges pour faire face à une chute de leurs débouchés. Ce poste est d'ailleurs l'une des seules marges de manœuvre interne à l'UPI sur laquelle nombre de producteurs peuvent agir, notamment ceux qui se trouvent en situation d'auto emploi. Il est évident que la plupart des UPI ont une marge de manœuvre très étroite et auraient du mal à supporter une baisse de la demande. En effet, plus de la moitié des chefs d'UPI envisage l'abandon partiel ou total de leur unité de production, soit en tentant de changer de branche, soit en cherchant à obtenir un nouvel emploi.

Tableau 34
Stratégies en cas de réduction de la demande (en % des UPI)

	Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
Diversification des activités	35,5	42,2	31,7	32,0	37,8
Réduction du bénéfice	20,4	24,0	20,5	25,1	22,2
Recherche d'un autre emploi	10,9	12,1	17,7	19,7	13,1
Amélioration de la qualité des produits	14,4	9,4	13,7	18,3	12,0
Réduction du nombre de salariés	0,5	-	0,7	-	0,3
Réduction des salaires	0,7	-	1,1	-	0,4
Autres	17,7	12,2	14,5	4,8	14,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

La recherche d'un autre emploi et l'amélioration de la qualité des produits constituent les autres variables sur lesquelles ils peuvent agir. Mais l'amélioration de la qualité des produits, concerne surtout les UPI situées dans la frange la plus haute du secteur informel. La contraction de la masse salariale (soit en réduisant les salaires, soit en débauchant) ne constitue pas une solution potentielle, même pour ceux qui emploient des salariés. Cela peut être expliqué par la faiblesse du poids de ce poste dans les comptes des unités informelles et les liens de parenté avec les personnels.

Une tendance à l'optimisme malgré tout

Enfin, malgré la situation économique difficile, **les producteurs informels restent optimistes, puisque près de 84% d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production.** Cette vision positive de l'avenir est une fonction croissante de la taille de l'unité de production (qu'elle soit mesurée en termes d'emploi, de chiffre d'affaires ou encore de type de local). Mais même sur les segments les plus "précaires" du secteur informel (auto-emploi, activités non localisées ou peu rémunératrices), plus de la moitié des chefs d'établissement croient en leur chance. En termes de branches, on peut noter que c'est la branche « *restauration* » qui nourrit les anticipations les plus sombres. Par contre, les chefs d'UPI des branches "*BTP*", "*réparations*" et du "*commerce de détail dans magasin et commerce de gros*" sont les plus optimistes.

Le jugement positif sur l'avenir de l'établissement dépasse la simple intuition que le secteur informel sera amené à jouer un rôle économique de premier plan au cours des prochaines années, notamment dans le secteur de production. En effet, **plus des deux tiers des chefs d'unités de production informelles souhaitent voir leurs enfants reprendre leur activité s'ils le désiraient.** Le secteur informel est donc bien associé à un mode d'insertion sociale et économique encore valorisé aujourd'hui dans la capitale.

L'optimisme sur les perspectives d'avenir est fortement corrélé avec le statut et le sexe des chefs d'unités informelles. Ainsi, les patrons d'établissements se montrent beaucoup plus, d'une part

optimistes quant à l'avenir de leur établissement, et, d'autre part désireux de voir leurs propres enfants prendre leur relève et se maintenir dans le secteur informel, que les travailleurs à leur propre compte. De même, les chefs d'établissement hommes sont plus optimistes que les chefs d'établissement femmes.

Tableau 35
Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles (en % des UPI)

Branche	L'UPI a un avenir	Désire voir ses enfants continuer		L'UPI a un avenir	Désire voir ses enfants continuer
Industries	82,7	67,9	Statut		
- Confection	88,2	83,4	Patron	96,6	75,4
- Agroalimentaire et autres industries	74,6	60,7	Compte propre	75,4	67,3
- BTP	92,6	66,7	Sexe		
Commerce	85,5	68,3	Homme	89,8	78,3
- de détail dans magasin et commerce de gros	92,6	78,1	Femme	72,5	63,2
- de détail hors magasin et carburant	83,3	65,2	Age		
Services	80,4	63,8	Moins de 25 ans	83,2	69,8
- Transport	89,1	60,7	25 à 45 ans	84,6	67,8
- Restauration	73,9	48,0	Plus de 45 ans	81,6	65,9
- Réparation	94,9	86,3	Ancienneté		
- Autres services	76,6	66,8	Moins de 1 an	89,7	63,8
Pêche	92,7	87,8	1 à 3 ans	81,8	63,2
Ensemble	83,7	67,5	Plus de 3 ans	84,3	69,3

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

METHODOLOGIE

L'enquête sur le secteur informel s'inscrit dans le cadre plus large de l'enquête 1-2-3. Elle procède par la méthode des enquêtes dites en deux phases. Dans la première phase, un échantillon de 2500 ménages a été constitué suivant un plan de sondage à deux degrés: le premier degré consistant à tirer les 125 Districts de Recensement (DR) où on a effectué l'enquête, tandis qu'un échantillon de ménages est tiré au second degré (tirage aléatoire systématique). Les segments ont été choisis à partir des DR utilisés lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2002, dans la limite de la région de Dakar.

Un questionnaire sur l'activité de tous les membres de 10 ans et plus des ménages sélectionnés a permis d'identifier l'ensemble des actifs occupés dirigeant une unité de production informelle, que ce soit dans leur emploi principal ou dans un emploi secondaire. La seconde phase a donc consisté à réaliser une enquête spécifique auprès de ces chefs d'unités informelles sur les conditions de production et les résultats économiques de leurs établissements. Compte tenu des problèmes spécifiques de l'agriculture urbaine, les unités de production dans les branches primaires (hormis la pêche) ont été exclues du champ de l'enquête. Cette technique est la seule qui permette d'obtenir un véritable échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles, quel que soit leur type de localisation (dans un atelier ou une boutique, à domicile, sur la voie publique, etc.). En outre, elle présente l'avantage de pouvoir combiner l'approche "ménage" et l'approche "établissement", en appariant les informations collectées au cours de la première et de la seconde phase. Cette caractéristique est particulièrement appréciable, compte tenu de l'imbrication étroite entre unité de production et unité de consommation qui caractérise le secteur informel.

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre mars et mai 2003 pour la phase 2. Les mois de mai-juin ont été consacrés à la saisie et à l'apurement des fichiers. Finalement, les fichiers ont été analysés au cours du deuxième semestre 2003 pour une publication des premiers résultats en mars 2004. En définitive 2356 unités de production informelles non agricoles ont été dénombrées dans la phase 1. Pour le tirage des UPI, on a adopté un plan de sondage stratifié à probabilités inégales selon les deux critères suivants : branche d'activité et statut du chef d'unité de production. A l'intérieur de chacune des 20 strates ainsi constituées, on a effectué des tirages aléatoires systématiques. Les probabilités de tirage ont été déterminées en fonction de l'importance numérique et de l'intérêt économique de chaque strate. L'échantillon initial comprenait 1 327 unités de production informelles non agricoles. In fine, compte tenu des disparitions, des changements d'activité entre la phase 1 et la phase 2, ainsi que des refus de répondre et après quelques remplacements internes à chaque strate, **le fichier définitif de l'enquête comprend 1 031 unités de production informelles** constituant un échantillon représentatif du secteur informel non agricole.

CONCEPTS ET INDICATEURS

Unité de production: unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle sera assimilée à un "pseudo-établissement" lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche "*confection*". De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche "*commerce*".

Secteur informel: ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité officielle.

Quelques concepts de comptabilité nationale:

Production = chiffre d'affaires + produits finis consommés par les ménages de l'UPI
+ variation de stocks de produits finis - coût des produits achetés et revendus en l'état.

La production n'est sensiblement différente du chiffre d'affaires que pour les "commerces".

Valeur ajoutée = production - consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = valeur ajoutée - (masse salariale + impôts indirects, nets de subvention).
Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital avancé.

Taux de marge = EBE/VA. *Cependant, dans le cas des activités commerciales, les marges peuvent être définies comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits achetés et revendus en l'état. On peut alors calculer un taux de marge commerciale [marge/coût des produits achetés en l'état pour revente], différent du taux de marge au sens de la comptabilité nationale.*

Taux de salarisation = Nombre de salariés / Effectif total du personnel

Masse salariale = Rémunérations et primes du personnel + Cotisations sociales

Coefficient du capital = Capital / Production

Investissement = Valeur des équipements ou matériels acquis au cours de l'année de référence

Taux d'investissement = Investissement / Valeur ajoutée

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
I.- LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL	3
Une légère prédilection pour les activités commerciales.	4
Des conditions d'exercice précaires	5
Démographie des unités de production	7
II.- MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL	8
La prédominance écrasante des micro-unités et de l'auto emploi	8
Une main-d'œuvre non protégée	9
Temps de travail et rémunérations.....	10
Caractéristiques socio-démographiques des actifs du secteur informel.....	12
<i>Précarité des emplois féminins</i>	12
<i>La difficile insertion des jeunes</i>	13
<i>Le niveau d'études : un atout même dans l'informel</i>	13
<i>Le secteur informel au cœur de l'économie urbaine</i>	14
Dynamique de création d'emplois	14
III.- CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT	16
Financement du capital informel.....	19
Investissement dans le secteur informel.....	19
Emprunt dans le secteur informel.	20
IV.- PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE	22
Le poids du secteur informel.....	22
La structure de la production et des coûts.....	22
Les performances économiques du secteur informel.....	24
Une très forte hétérogénéité interne au secteur informel.....	25
Une faible saisonnalité des activités du secteur informel.....	27
L'insertion du secteur informel dans le système productif.	27
<i>En aval, les intrants (les fournisseurs)</i>	27
<i>En amont, la demande (les clients)</i>	29
Concurrence et formation des prix.....	30
V.- LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT	34
Le secteur informel et les registres administratifs	34
Les raisons du non enregistrement.....	35
Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel.....	36
Formaliser l'informel ?	38
Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel	38
Economie de marché et intervention publique.....	41
VI.- PROBLEMES ET PERSPECTIVES	43
La faiblesse des débouchés	43
... menace l'existence même des unités de production informelles.....	43
Les aides souhaitées	44
Perspectives.	46
<i>Stratégie en cas de réduction de la demande</i>	46
<i>Une tendance à l'optimisme malgré tout</i>	47
METHODOLOGIE	50

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Années de création des UPI par branche	8
Graphique 2 : Distribution des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle.....	23
Graphique 3 : Saisonnalité des activités du secteur informel	24

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les unités de production informelles suivant le type d'emploi du chef de l'UPI	4
Tableau 2 : Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois	5
Tableau 3 : Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel	6
Tableau 4 : Organisation du travail dans le secteur informel	9
Tableau 5 : Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel	10
Tableau 6 : Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel	11
Tableau 7 : Caractéristiques démographiques des actifs informels suivant le statut	13
Tableau 8 : Structure du capital du secteur informel	15
Tableau 9 : Caractéristiques du capital du secteur informel	16
Tableau 10 : Origine du capital du secteur informel	16
Tableau 11 : Mode de financement du capital du secteur informel	17
Tableau 12 : Structure de l'investissement du secteur informel	18
Tableau 13 : Emprunt dans le secteur informel	19
Tableau 14 : Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel	20
Tableau 15 : Structure de la production et des coûts du secteur informel	21
Tableau 16 : Quelques indicateurs moyens du niveau d'activité des UPI	22
Tableau 17 : Performances comparées des UPI avec et sans salariés	23
Tableau 18 : Origine des matières premières consommées par le secteur informel	25
Tableau 19 : Pays d'origine des produits étrangers commercialisés par le secteur informel	26
Tableau 20 : Destination du chiffre d'affaires du secteur informel	27
Tableau 21 : Origine de la concurrence subie par le secteur informel	28
Tableau 22 : Mode de fixation des prix dans le secteur informel	29
Tableau 23 : Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles	31
Tableau 24 : Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges	32
Tableau 25 : L'Etat ne menace pas les activités informelles	33
Tableau 26 : Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels	34
Tableau 27 : Le secteur informel et l'instauration d'un impôt unique	35
Tableau 28 : A quelle entité publique devrait revenir cet impôt ?	36
Tableau 29 : Une défiance ambiguë du secteur informel à l'égard de l'Etat	37
Tableau 30 : Principales difficultés rencontrées par le secteur informel	38
Tableau 31 : Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel	39

Tableau 32 : Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles	
40	
Tableau 33 : Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles	41
Tableau 34 : Stratégies en cas de réduction de la demande	
42	
Tableau 35 : Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles	
43	

Le secteur informel en chiffres : Agglomération de Dakar 2003

	2003
Données générales	
Nombre d'unités de production informelles (UPI)	281 600
Production annuelle	508,8 milliards de FCFA
Valeur ajoutée annuelle	356,3 milliards de FCFA
Part du secteur informel de Dakar dans le PIB national	10,7%
Part du secteur informel dans le PIB national marchand non agricole	13,1%
Conditions d'activités	
Part des UPI industrielles	30,6%
Part des UPI commerciales	46,5%
Part des UPI de service	21,3%
Part des UPI de la pêche	1,6%
Proportion d'UPI n'ayant pas de local spécifique:	80,7%
Travail	
Nombre d'emplois	434 200 personnes
Taille moyenne des UPI	1,5 personnes
Taux de salarisation	13,2%
Proportion de femmes	42,4%
Nombre moyen d'année d'études	2,8 ans
Revenu mensuel moyen	64 700 FCFA
Revenu mensuel médian	23 000 FCFA
Horaire hebdomadaire moyen	48,9 heures
Capital	
Montant du capital	48,4 milliards de FCFA
Financement du capital par prêt bancaire	0,1%
Taux d'investissement (FBCF/VA)	2,6%
Performances, insertion, concurrence	
Valeur ajoutée mensuelle moyenne	102 100 FCFA
Valeur ajoutée mensuelle médiane	
Origine des consommations intermédiaires des UPI : secteur formel	10,0%
Destination de la production des UPI : ménages	83,8%
Proportion d'UPI dont le principal concurrent est le secteur formel	6,8%
Proportion d'UPI dont le principal concurrent est le secteur informel	93,2%
Le secteur informel et l'Etat	
Proportion d'UPI ne possédant aucun registre	90,9%
Part des impôts indirects dans la valeur ajoutée	1,9%
Proportion d'UPI ayant connu des "problèmes" avec l'administration	8,4%
Proportion d'UPI qui refuse de collaborer avec l'administration	5,9%
Problèmes et perspectives	
Proportion d'UPI en difficulté	85,3%
Principal problème rencontré : trop de concurrence	63,0%
Principal problème rencontré : manque de clientèle	58,6%
Principale aide souhaitée : accès à de grosses commandes	70,9%
Proportion de chefs d'UPI considérant que l'établissement a un avenir	83,7%
Proportion de chefs d'UPI désirant voir leurs enfants prendre la relève	67,5%

